

# *Présidence*

*Président en exercice | Conseil permanent*

*Représentants personnels du Président en exercice*

*Présidents des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et  
asiatiques pour la coopération*

# Président en exercice

## *Introduction*

La Slovaquie a assumé la présidence de l'OSCE au cours d'une période difficile. Un débat de haut niveau sur la pertinence et l'impartialité des activités de l'OSCE avait suscité un sentiment de profonde crise politique. L'absence de consensus en ce qui concerne le barème des contributions des Etats participants à l'Organisation, l'incapacité de parvenir à un accord sur le Budget unifié de 2005 et la longue recherche d'un successeur au Secrétaire général avaient compliqué encore davantage la situation.

Pour la Slovaquie, le principal défi a donc été de remettre l'Organisation d'aplomb, de tenter de raviver le sentiment de contribuer à un objectif commun et de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité de l'OSCE. Tout cela devait être fait en plus d'assurer la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia et de gérer les activités politiques courantes de l'Organisation.

Côté positif, 2005 a été une année d'anniversaires : le trentième de l'Acte final d'Helsinki et le quinzième de la Charte de Paris. Cela a contribué à mettre en perspective l'importance historique de l'OSCE et incité les Etats à réfléchir à l'avenir de l'Organisation.

La présidence doit, comme d'habitude, toujours s'attendre à l'inattendu. En 2005, l'OSCE a dû réagir rapidement aux événements au Kirghizistan et en Ouzbékistan. La Slovaquie a également cherché à progresser dans le règlement des conflits gelés. La présidence s'est félicitée de la déclaration commune de la Géorgie et de la Fédération de Russie sur la fermeture des bases et des installations militaires russes en Géorgie d'ici 2008.

Au cours de l'année écoulée, beaucoup a également été fait concernant le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie. Les réunions dites de Prague des Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont eu un effet positif, permettant aux présidents des deux pays de se rencontrer à Varsovie et Kazan et insufflant ainsi un nouvel élan au processus de règlement du conflit du Haut-Karabakh.

En fin d'année, un accord a été obtenu sur les barèmes des contributions au budget unifié, un nouveau Secrétaire général a été nommé et des mesures prises pour renforcer l'efficacité de l'OSCE, suite à un rapport d'un groupe de personnes éminentes, à des consultations de haut niveau et à l'accord intervenu lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana sur une feuille de route pour la réforme.

En dépit de l'absence d'accord sur une déclaration ministérielle, le Conseil a contribué à rétablir un esprit constructif et a pris un certain nombre de décisions visant à renforcer la capacité de l'OSCE à faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces à la sécurité, comme la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, les drogues illicites et le terrorisme, à élargir le champ des activités de

l'Organisation dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme, des migrations, de la tolérance et de la non-discrimination, et à renforcer l'efficacité de l'OSCE.

Pour couronner une année fructueuse, le budget a été adopté dans les temps pour la première fois en cinq ans.

La Slovaquie est heureuse d'être en mesure de transmettre à la Belgique la présidence d'une OSCE en bonne forme, fière de son passé, bien équipée pour relever les défis contemporains et envisageant l'avenir de manière constructive et novatrice.

## *Réforme de l'OSCE*

La réforme a été une importante priorité pour l'OSCE en 2005. Les Etats participants de l'Organisation ont perçu, ces dernières années, un besoin de réforme et plusieurs présidences lui ont accordé un degré élevé de priorité. Lors de la Réunion ministérielle tenue à Sofia, les ministres des affaires étrangères ont adopté une décision relative à la création d'un groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, ouvrant la voie à un débat approfondi sur le rôle et la réforme de l'Organisation. Le Groupe était chargé d'insuffler un élan nouveau au dialogue politique et d'élaborer une vision stratégique pour l'OSCE au XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans la décision No 16/04 du Conseil ministériel, le Président en exercice était également chargé de désigner les membres du Groupe après des consultations avec tous les Etats participants. En février 2005, sept personnes éminentes connaissant l'Organisation ont été désignées en tenant compte de la diversité de la communauté de l'OSCE et en incluant les Etats participants qui accueillent des présences de terrain. Le Groupe se composait des membres suivants : l'Ambassadeur Nikolay Afanasievsky (remplacé, lors de la dernière réunion, par l'Ambassadeur Vladimir Shustov, Fédération de Russie), l'Ambassadeur Hans van den Broek (Pays-Bas), l'Ambassadeur Wilhelm Hoyneck (Allemagne), l'Ambassadeur Kuanysh Sultanov (Kazakhstan), l'Ambassadeur Knut Vollebaek (Norvège) qui a présidé les réunions du Groupe, l'Ambassadeur Richard Williamson (Etats-Unis d'Amérique) et l'Ambassadeur Miomir Zuzul (Croatie). Le Secrétariat de l'OSCE leur a fourni son appui actif tandis que le Président en exercice a fait fonction de point de contact pour le Groupe. L'Ambassadeur Nikolay Afanasievsky est malheureusement décédé avant la présentation du rapport.

Entre février et juin, le Groupe s'est réuni à cinq reprises et s'est entretenu avec plus de 30 experts d'organisations internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union européenne (UE), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Conseil de l'Europe, ainsi que de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales (ONG). Il a présenté son rapport et ses recommandations aux Etats participants

par l'intermédiaire du Président en exercice à la fin du mois de juin.

Dans le même temps, d'autres personnes et instituts, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (en coopération avec la Swiss Foundation for World Affairs), le Centre de recherche sur l'OSCE (CORE), et la revue *Helsinki Monitor* ont élaboré des publications sur la réforme.

Il était prévu, dans la décision prise à Sofia, de tenir des consultations de haut niveau dans le prolongement du rapport du Groupe afin de formuler des recommandations pour des mesures appropriées lors de la Réunion du Conseil ministériel en décembre. Ces consultations se sont déroulées en septembre et leurs résultats ont été examinés par un *groupe de travail sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE*, présidé par la Slovaquie.

Lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, une importante décision relative au renforcement de l'efficacité de l'OSCE a été adoptée. Elle a établi une feuille de route pour la réforme et chargé le Conseil permanent de travailler sur un certain nombre de questions spécifiques ayant trait à la réforme (notamment, règles de procédures ; processus consultatif ; planification et efficacité des conférences de l'OSCE ; efficacité, efficacité et transparence des activités de l'Organisation, y compris leur financement budgétaire et extrabudgétaire ; rôle du Secrétaire général ; modernisation du Secrétariat ; planification des programmes ; professionnalisme du personnel de l'OSCE ; et missions thématiques) et de faire rapport à la Réunion du Conseil ministériel en 2006. Le BIDDH y a également été chargé de présenter, pour examen à la prochaine réunion du Conseil ministériel, un rapport sur la mise en œuvre des engagements existants, de possibles engagements supplémentaires et les moyens de renforcer et de favoriser les activités de l'OSCE dans le domaine électoral ainsi que d'améliorer l'efficacité de son assistance aux Etats participants.

### ***Une année d'anniversaires***

En 1975, la première Conférence sur la sécurité et la coopération s'est terminée par la signature de l'Acte final d'Helsinki. Le processus de la CSCE et « l'esprit d'Helsinki » ont aidé à réduire les tensions en Europe

et contribué à la fin de la guerre froide. Cela a été reconnu lors du deuxième Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui s'est déroulé à Paris en 1990 et dont a résulté la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Ces dates charnières de l'histoire moderne de l'Europe ont été commémorées par la communauté de l'OSCE en 2005 par une série d'événements et de publications.

Le Président en exercice a pris part à des événements commémoratifs à Vienne le 20 juillet et à Helsinki le 1er août, ainsi qu'à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire à Washington le 1er juillet sur le thème *Trente ans depuis Helsinki : défis à venir*.

Politiquement, les anniversaires permettent de rappeler aux Etats l'importance historique de la CSCE et le précieux travail de l'OSCE. Rappeler le sens de l'histoire commune et des engagements communs a contribué à atténuer le sentiment de crise et les critiques, et incité des Etats à saisir cette opportunité pour définir une orientation pour l'avenir de l'OSCE. Ces sentiments ont été exprimés dans le début de la déclaration du Président en exercice à la Réunion du Conseil ministériel de Ljubljana, dans l'introduction du rapport du Groupe des personnes éminentes et dans la décision du Conseil ministériel sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE.

### ***Approche transdimensionnelle***

Traditionnellement, l'OSCE examine les questions en termes de « dimensions » politico-militaire, économique-environnementale et humaine. En même temps, elle insiste toujours sur son approche globale de la sécurité.

En 2005, une tendance récente à privilégier une approche plus transdimensionnelle a été consolidée par les recommandations du Groupe des personnes éminentes et par l'adoption d'une approche plus globale de questions telles que les migrations, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la lutte contre la traite des êtres humains et la lutte antiterroriste. Le Conseil ministériel a pris d'importantes décisions sur ces questions.

## Stocks de composants toxiques de propergols

Les missions de terrain de l'OSCE, le Forum pour la coopération en matière de sécurité et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE accordent toujours plus d'attention au problème croissant posé par les vieux stocks de propergols liquides qui étaient utilisés dans les roquettes et les missiles guidés dans la région de l'OSCE. Les risques inhérents à ce problème, englobant des préoccupations politiques, humaines et socioéconomiques, sont l'illustration parfaite de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité.

Cinq Etats participants d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase ont demandé l'aide de l'OSCE en 2004-2005 pour l'élimination de ces stocks composés de *mélange* et de *samin*. Ils ne disposent pas des ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour remédier, seuls, à ce problème.

Le *mélange* est, en règle générale, entreposé dans des réservoirs en acier ou en aluminium, mais ces derniers rouillent avec le temps. Toute fuite de cette substance chimique hautement toxique, volatile et explosive peut mettre en péril la santé de communautés entières et polluer l'environnement. La contamination du sol peut perdurer pendant près d'un siècle.

Le problème est vaste. L'Arménie a des stocks de 872 tonnes, l'Ouzbékistan de plus de 1 000 tonnes, l'Ukraine de 17 000 tonnes, l'Azerbaïdjan, de 1 000 tonnes et le Kazakhstan de 1 500 tonnes.

Compte tenu de l'ampleur et de l'étendue géographique du problème, l'OSCE a tenu un atelier à Kiev en juillet pour débattre du moyen le plus efficace d'éliminer ou de recycler ces stocks. Le risque posé par le mélange ainsi que le besoin urgent d'un moyen d'élimination sûr qui permette d'éviter de graves catastrophes écologiques et des pertes humaines y a été reconfirmé.

Fin 2005, l'OSCE avait évalué la situation en ce qui concerne les composants de propergols dans tous les pays qui avaient demandé une aide, à l'exception de l'Ouzbékistan, fournissant ainsi une base solide pour élaborer et mettre en œuvre des projets à compter de 2006.

En Arménie, l'OSCE a accompli des progrès considérables durant l'année. La méthode retenue pour neutraliser le composant du propergol permet d'obtenir un sous-produit positif, à savoir un engrais minéral liquide destiné à l'agriculture. Cet additif contribuera à réduire la forte acidité des sols de la région. Ce projet emprunte la voie ouverte par un projet pilote en 2002 dans le cadre duquel 450 tonnes de mélange ont été converties avec succès en engrais pour les sols de Géorgie occidentale.

La phase finale et décisive du projet arménien a démarré en septembre, lorsque le Bureau a signé un accord avec le Ministère de la défense pour entamer le recyclage. L'unité de conversion sera inaugurée en mars 2006. L'initiative a été financée par la Finlande, l'Allemagne, les Etats-Unis et le Canada.

L'Ukraine est confrontée à des quantités impressionnantes de mélange. Le projet sera le plus important projet mis en œuvre par l'OSCE en Ukraine, tant en termes de coûts que de temps. Pour le financer, le Secrétariat et le Coordonnateur des projets en Ukraine doivent réunir plus de 10 millions d'euros au cours des quatre années à venir.

En 2005, une équipe d'experts internationaux, accompagnée de représentants des autorités ukrainiennes, a effectué deux missions d'information au cours desquelles elle a visité huit sites militaires de stockage de mélange. L'équipe a également examiné la capacité industrielle de l'Ukraine à traiter ce matériau toxique. Elle a identifié des moyens appropriés d'éliminer et de recycler le mélange et les besoins

techniques et financiers. La deuxième phase, qui est déjà en cours, porte sur la collecte de fonds, la budgétisation et le passage d'un contrat avec une entreprise chargée de la mise en œuvre.

De façon similaire, des experts de l'OSCE se sont rendus au Kazakhstan en novembre pour y déterminer la quantité des stocks de propergols liquides et leurs caractéristiques, ainsi que les techniques de traitement disponibles dans la région et à l'échelle internationale, et proposer une évaluation des coûts et des délais pour leur recyclage ou leur élimination. Comme en Ukraine, le Secrétariat et la Mission se concentrent désormais sur la phase de la collecte de fonds, de la budgétisation et du passage d'un contrat avec une entreprise chargée de la mise en œuvre. Des capitaux évalués à un million d'euros sont nécessaires pour l'opération d'élimination prévue en 2006 - 2007.

En Ouzbékistan, les stocks sont situés à Oqtosh, dans la région de Samarkand. Ici, le projet devrait débuter en 2006, à la suite d'une visite sur place de la Mission de l'OSCE et de la participation de l'Ouzbékistan à l'atelier de Kiev.

En Azerbaïdjan, l'OSCE a soutenu le lancement d'un projet visant à fournir une assistance technique et financière pour moderniser deux sites dépassés de stockage de propergols. Le groupe d'experts internationaux s'est rendu en Azerbaïdjan pour y identifier un moyen approprié de procéder à la rénovation des sites et les besoins techniques et financiers. Des informations supplémentaires et une analyse approfondie sont nécessaires pour évaluer le volume exact des activités de dépollution devant être menées à la suite du projet d'élimination dirigé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

## *Conseil ministériel de Ljubljana*

Les ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE se sont réunis à Ljubljana les 5 et 6 décembre pour la treizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Ils y ont adopté 19 décisions sur un ensemble de questions telles que la lutte contre la criminalité organisée, l'éducation aux droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains, et le rôle des femmes dans la prévention des conflits. Les documents adoptés lors du Conseil ministériel à Ljubljana sont notamment les suivants :

- Déclaration ministérielle sur le vingtième anniversaire de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl
- Déclaration ministérielle sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire
- Déclaration ministérielle sur la Géorgie
- Déclaration ministérielle sur le conflit dont le Groupe de Minsk de l'OSCE est saisi
- Décision No 1 sur la nomination du Secrétaire général de l'OSCE
- Décision No 2 sur les migrations
- Décision No 3 sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Décision No 4 sur le renforcement de la coopération en matière pénale pour lutter contre le terrorisme
- Décision No 5 sur la lutte contre la menace des drogues illicites
- Décision No 6 sur des mesures supplémentaires visant à renforcer la sécurité des conteneurs
- Décision No 7 sur l'appui à la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies
- Décision No 8 sur des efforts supplémentaires visant à mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles
- Décision No 9 sur le Séminaire de l'OSCE sur les doctrines militaires
- Décision No 10 sur la tolérance et la non-discrimination : promouvoir le respect mutuel et la compréhension
- Décision No 11 sur la promotion de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE
- Décision No 12 sur la protection des droits de l'homme et la primauté du droit dans les systèmes de justice pénale
- Décision No 13 sur la lutte contre la traite des êtres humains
- Décision No 14 sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit
- Décision No 15 visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes
- Décision No 16 sur la garantie des normes les plus élevées de conduite et de responsabilité des personnes servant dans les forces et missions internationales
- Décision No 17 sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE
- Décision No 18 sur la présidence de l'OSCE en 2008
- Décision No 19 sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

## **Activités liées à la dimension politico-militaire**

La mise en œuvre de la *Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle* a servi de cadre aux activités menées dans la dimension politico-militaire et visant à la renforcer encore. La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2005, qui a eu lieu en juin, a réaffirmé l'importance continue de la « première dimension » et fait plusieurs propositions et recommandations destinées à améliorer encore les capacités de l'OSCE à réagir efficacement à des menaces et défis en constante évolution. La Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana a avalisé certaines de ces initiatives.

Prévenir et combattre le terrorisme est resté au premier rang des préoccupations de l'OSCE, des attentats terroristes perpétrés dans l'espace de l'Organisation ayant apporté une preuve supplémentaire de la nécessité pour les Etats de coopérer pour contrer cette menace. En 2005, l'OSCE s'est penchée sur la relation entre terrorisme et droits de l'homme. Lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, des décisions ont été adoptées appelant à renforcer la coopération dans le domaine des questions criminelles pour lutter contre le terrorisme et la menace des drogues illicites. La question de la sécurité des conteurs a également été abordée et le Conseil ministériel a pris une décision sur des mesures visant à la renforcer.

La lutte contre la menace posée par les sources chimiques, biologiques, radioactives et nucléaires a fait l'objet d'une attention particulière. Lors de la Réunion du Conseil ministériel, une décision a été adoptée appuyant la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération. C'est là une indication supplémentaire du rôle de l'OSCE en tant que metteur en œuvre, à l'échelon régional, d'instruments globaux.

Les Etats participants ont également été encouragés, par une décision du Conseil ministériel, à déployer des efforts supplémentaires pour mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles.

Faisant suite à une décision prise lors de la Réunion du Conseil ministériel à Maastricht en 2003 et dans le souci d'atteindre l'objectif de frontières ouvertes et sûres et de se pencher sur des questions transfrontalières, les Etats participants ont travaillé sur un *concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières*, qui a été parachevé lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana.

Les activités de l'OSCE relatives à la police ont contribué pour beaucoup à améliorer la capacité des Etats participants à faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité. Ces activités sont axées sur le renforcement des capacités, notamment sur la police de proximité, la formation de la police, la gestion des res-

sources humaines ainsi que le renforcement de l'état de droit, et elles englobent également des activités spécialisées telles que la lutte contre la traite des êtres humains, l'amélioration des capacités des responsables de l'application des lois à poursuivre les auteurs de délits, ainsi que la prévention des crimes de haine et la lutte contre ces derniers. Les activités étaient centrées sur l'Asie centrale, le Caucase du Sud et l'Europe du Sud-Est.

La présidence a encore renforcé la coopération entre le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et s'est employée à promouvoir activement l'agenda du FCS. Elle a appuyé la mise en œuvre intégrale des accords existants de maîtrise des armements et des mesures de non-prolifération et de confiance et de sécurité, leur adaptation en temps voulu et, le cas échéant, leur développement plus avant. Cela s'est notamment traduit par un renforcement des activités relatives à la mise en œuvre des engagements concernant les armes légères et de petit calibre, les stocks de munitions conventionnelles et l'élimination du combustible liquide pour fusées. En 2005, l'OSCE a franchi un pas important dans la mise en œuvre d'engagements connexes (mise en œuvre du projet sur les petites armes et les stocks au Tadjikistan et d'un projet sur le combustible pour fusées en Arménie). L'échange d'informations sur des activités connexes et la coopération avec l'ONU, l'UE et l'OTAN ont constitué une partie importante de cette entreprise.

La Slovénie s'est activement employée à promouvoir l'idée de tenir un séminaire de l'OSCE sur la doctrine militaire. En application de décisions du FCS et du Conseil ministériel, une réunion aura lieu à Vienne les 14 et 15 février 2006 pour examiner les changements survenus dans les doctrines militaires du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits et de l'émergence de nouvelles technologies.

## **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

La Slovénie œuvre à faire mieux connaître la dimension économique et environnementale et à lui assurer la place qui lui revient dans l'éventail transdimensionnel des activités de l'OSCE. Comme point de départ, la présidence slovène a lancé un appel à la mise en œuvre pleine et entière du *Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale* afin de renforcer la coopération, la bonne gouvernance, le développement durable et la protection de l'environnement.

Conformément au Document stratégique sur le renforcement de la dimension économique et environnementale adopté lors du Conseil ministériel de Maastricht, l'attention a été accordée à l'élaboration du rapport du Sous-comité économique et environnemental du Conseil permanent sur la poursuite de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du Forum économique. Le Président du

## Lutte contre la traite des êtres humains en Ukraine

L'Ukraine fait figure depuis un certain nombre d'années d'important pays d'origine et de transit pour la traite des êtres humains. Selon une évaluation effectuée en 2005 par des organisations internationales, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'OSCE, les orphelins sont l'un des groupes qui courent le plus grand risque de victimisation.

Pour contribuer à remédier à ce problème, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a lancé, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, un projet pilote visant à offrir aux orphelins ukrainiens des stages, une aide à la recherche d'emploi et des aptitudes utiles dans la vie quotidienne. Le projet se porte à la rencontre d'orphelins dans la capitale Kiev et dans la région de Kharkiv, deux centres industriels offrant de nombreuses possibilités d'emploi.

La plupart des orphelins s'inscrivent dans des écoles professionnelles pour y apprendre un métier. Une fois leur diplôme obtenu, un emploi leur est en principe garanti ; toutefois, en pratique, le choix est généralement limité. Les orphelins terminent souvent leurs études en ayant des attentes peu réalistes quant à leurs futurs emplois et rémunérations, aucun programme ne leur étant proposé pour les préparer à leur premier emploi ou à une vie indépendante. En conséquence, nombreux sont ceux qui quittent leur emploi peu de temps après avoir commencé à travailler et deviennent ainsi des proies faciles pour les trafiquants.

Depuis qu'il a été lancé en 2005, le projet a aidé 60 jeunes dans les deux régions. Vingt-et-un d'entre eux ont trouvé un travail et un logement et sont sur la bonne voie pour mener une vie adulte réussie. Voici l'histoire de deux d'entre eux :

Lorsque, dans le cadre du projet, l'orphelin Eugène Diduk, âgé de 18 ans, s'est vu offrir un emploi pro-

batoire de plâtrier dans une entreprise privée de construction dans sa ville natale de Kharkiv, il sauta sur l'occasion.

Il travaillait alors à temps partiel en qualité d'ouvrier non qualifié. Bien qu'ayant obtenu un diplôme de plâtrier et de carreleur dans l'enseignement professionnel en 2005, son premier emploi en usine, trouvé par l'intermédiaire d'une agence gouvernementale, ne lui a pas donné les compétences et la formation requises pour progresser. Il démissionna et se tourna vers un travail non qualifié, mais sa paie, qui lui était versée au noir dans des enveloppes, ne lui permettait pas de nouer les deux bouts.

« Je vis avec ma grand-mère » nous a déclaré Eugène. « Elle est gravement malade et je voudrais travailler dur et être bien payé afin d'être en mesure de lui acheter tous les médicaments dont elle a besoin ».

Après avoir rejoint le programme de l'OSCE, Eugène a effectué sa période probatoire auprès de l'entreprise de construction *Delta Group* en décembre. Il y est désormais employé à temps plein avec un bon salaire. Eugène a également un parrain qui lui enseigne diverses autres techniques de construction.

« Chez *Delta*, j'acquière de nouvelles qualifications dans le domaine de la construction, j'y touche un bon salaire après mes trois mois de stage et je sais que tout ira bien pour ma grand-mère et moi » nous a-t-il expliqué.

Afin d'améliorer ses aptitudes utiles dans la vie quotidienne, Eugène voit deux fois par semaine un travailleur social qui représente ses intérêts, établit avec lui un budget et lui enseigne comment utiliser efficacement les ressources à la disposition de la collectivité.

Pour l'orpheline Olga Kanistratenko, le projet arrivait à point nommé. Diplômée en 2005 de l'école professionnelle de technologie de

l'alimentation de Kharkiv, la jeune chef pâtissière partageait une chambre dans un centre d'hébergement avec la famille de sa tante. L'espace y était compté et elle était malheureuse.

L'école professionnelle lui trouva une place dans une cantine, mais elle découvrit à son arrivée qu'il n'y avait pas réellement de poste vacant. Il lui fut expliqué qu'elle devait attendre qu'un poste se libère et conseillé de donner sa démission par écrit, ce qui la libérerait pour chercher un emploi par ses propres moyens.

Malheureusement, cela signifiait également qu'elle perdait les précieux droits au logement dont bénéficient les orphelins qui obtiennent leur premier emploi par l'intermédiaire de l'administration de l'école professionnelle. Si elle avait gardé ce travail, elle aurait été inscrite sur une liste d'attente distincte et privilégiée pour un logement.

« Je ne connaissais pas tous mes droits en tant qu'orpheline et je me suis de ce fait trouvée dans une situation difficile. Je ne savais pas comment me protéger », a déclaré Olga.

Le projet lui a trouvé un nouvel emploi dans un grand magasin appelé *Big Pocket*. Son assistant social l'a aidé à retrouver sa place privilégiée sur la liste d'attente pour un logement. Durant sa période d'essai, elle touche un salaire minimum du supermarché et une allocation périodique du projet.

« J'ai désormais accès à des personnes qui peuvent répondre à mes questions et j'obtiens une réelle aide. Je leur suis très reconnaissante », nous a-t-elle dit.

(Pour plus d'informations sur cette questions, veuillez consulter le site Web de l'OSCE à l'adresse suivante : [www.osce.org/eea](http://www.osce.org/eea))

sous-comité a présenté, le 16 juin, au Conseil permanent un rapport élaboré par le Groupe informel des amis du Président sur le renforcement de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, qui avait été créé par la présidence en janvier.

Dans la dimension économique et environnementale, la présidence slovène a fait de la question des migrations et de l'intégration sa priorité. La présidence a coopéré étroitement sur cette question avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et des partenaires externes tels que l'Organisation internationale pour les migrations, (OIM) et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM).

Le cycle des réunions préparatoires de la treizième Réunion du Forum économique de l'OSCE a débuté par un examen des défis économiques et sécuritaires posés par les développements démographiques, lors du premier Séminaire préparatoire tenu les 8 et 9 novembre 2004 à Trieste (Italie). Le Séminaire a permis de formuler des suggestions utiles à cet égard.

Le deuxième Séminaire préparatoire, qui s'est déroulé les 24 et 25 janvier à Almaty (Kazakhstan), a donné lieu à des suggestions constructives dans les domaines de la gestion des migrations économiques et de leurs incidences sur la sécurité. Lors du troisième et dernier Séminaire préparatoire, les participants se sont penchés sur les aspects économiques et sociaux de l'intégration des personnes appartenant à des minorités nationales, sur la promotion de l'intégration et la prévention de la discrimination, sur les politiques d'éducation en faveur de l'intégration et sur l'importance de la bonne gouvernance pour la gestion de l'intégration. Ce Séminaire préparatoire final a eu lieu à Kiev (Ukraine), les 10 et 11 mars.

La treizième Réunion du Forum économique s'est déroulée à Prague du 23 au 27 mai sur le thème *Tendances démographiques, migration et intégration des personnes appartenant aux minorités nationales : assurer la sécurité et le développement durable dans l'espace de l'OSCE*. Elle a réuni plus de 450 participants, dont des représentants des Etats participants de l'OSCE, des partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération, du Secrétariat et des opérations de terrain de l'OSCE, d'organisations et d'ONG internationales, ainsi que des spécialistes universitaires et des représentants du monde des affaires. La démographie, les migrations et l'intégration continuent de faire partie des défis les plus importants auxquels les Etats participants de l'OSCE sont confrontés et d'être l'un de leurs principaux domaines de préoccupation.

La présidence a attaché une grande importance au suivi du Forum économique. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, l'OIM et le CIDPM, la présidence a élaboré, en septembre, un document de réflexion sur la gestion des migrations et rédigé, en collaboration avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales, une *déclaration de principes sur une intégration respectueuse de la diversité*. La décision

du Conseil ministériel sur les migrations, adoptée à Ljubljana a ouvert la voie à une intensification des activités de l'OSCE dans ce domaine. Le document intitulé *Co-operation towards better economic migration policies – Proposal for an OSCE contribution* constitue une base de réflexion pour poursuivre les travaux dans le domaine des migrations en 2006. La présidence a prêté son concours à l'organisation de l'atelier sur les migrations en Asie centrale, l'une des recommandations concrètes du Forum, et participera à l'atelier conjoint de l'OSCE et du CIDPM sur la migration de la main-d'œuvre en Asie centrale, qui doit avoir lieu à Almaty les 31 janvier et 1er février 2006. La présidence a apporté son soutien à l'élaboration du *Manuel de l'OSCE et de l'OIM sur l'instauration de politiques efficaces en matière de migration de la main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination*, qui doit être présenté à la quatorzième Réunion du Forum économique de l'OSCE, fin mai 2006, à Prague.

### **Activités liées à la dimension humaine**

Les activités de la présidence en exercice dans le domaine de la dimension humaine sont multiples. Pour un certain nombre d'entre elles, à savoir la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* (le séminaire annuel du BIDDH) et les trois *réunions supplémentaires sur la dimension humaine*, le schéma habituel des manifestations organisées en coopération avec le BIDDH a été suivi. Parmi d'autres activités importantes, il y a lieu de citer l'organisation de la *Conférence sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, l'élaboration d'un *addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains* intitulé : *prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance*, ainsi que le travail effectué dans le domaine des élections démocratiques. La présidence slovène a lancé un projet pilote d'éducation aux droits de l'homme à l'intention des jeunes dans l'espace de l'OSCE afin de mettre en œuvre les dispositions relatives à la dimension humaine énoncées dans la *Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle*. La dimension humaine continue de jouer un rôle important dans les activités menées par le Président en exercice concernant les questions régionales.

La première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine a eu lieu à Vienne les 21 et 22 avril. Le thème *Défis que posent les technologies et les procédures électorales* a été choisi pour permettre à toutes les parties intéressées, y compris les organisations et ONG internationales, d'apporter une contribution aux travaux dans trois domaines d'intérêt : nouvelles technologies électorales (défis pour le processus électoral) ; engagements de l'OSCE dans le domaine des élections (défis persistants pour la mise en œuvre – « Copenhague Plus » comme moyen possible d'améliorer le respect) ; et observation des élections (défis au renforcement de l'intégrité électorale).

La deuxième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine était consacrée aux *droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme*. Cette réunion, qui a eu

lieu à Vienne les 14 et 15 juillet, a mis en évidence les progrès accomplis dans ce domaine. Toutefois, dans la lutte contre le terrorisme, il existe des domaines et des situations où le respect de la liberté de religion et de conviction pourrait être amélioré, la lutte contre la torture renforcée et le rôle de la société civile développé plus avant. A l'issue d'un débat très dynamique durant la Réunion, des représentants de gouvernements et d'organisations internationales et non gouvernementales ont fait plusieurs recommandations à ce sujet. Les Etats participants ont réaffirmé leur détermination à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, qu'elles qu'en soient les motivations ou l'origine, et à mener cette lutte dans le respect de la prééminence du droit et conformément à leurs obligations en vertu du droit international, en particulier des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire.

La troisième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine a porté sur le rôle des avocats de la défense pour garantir un procès équitable. Elle a eu lieu à Tbilissi (Géorgie) les 3 et 4 novembre. Cette Réunion supplémentaire était la première à s'être tenue ailleurs qu'à Vienne et la première ayant eu pour thème les avocats de la défense. Elle a examiné des questions telles que l'accès à un avocat, l'admission au barreau et sa réglementation, ainsi que l'égalité des parties dans les procédures pénales. Les participants à la réunion ont fait de nombreuses recommandations aux Etats participants ainsi qu'à l'OSCE et suggéré un suivi supplémentaire.

Le Séminaire de 2005 sur la dimension humaine était consacré aux migrations et à l'intégration et a eu lieu à Varsovie du 11 au 13 mai. Il a offert une bonne occasion de mettre en avant le travail effectué par l'OSCE et le BIDDH dans ces domaines. Les recommandations qui y ont été formulées concernaient notamment la nécessité d'adopter une approche transdimensionnelle pour élaborer une stratégie de gestion des questions de migration et une déclaration de principes sur l'intégration.

Comme elle y avait été invitée lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, la présidence a organisé une conférence spéciale sur les questions abordées dans la décision sur la tolérance et la non-discrimination. La Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance, tenue les 8 et 9 juin à Cordoue (Espagne), a précisé et résumé le travail effectué en 2004. Son message principal a été repris dans la Déclaration de Cordoue du Président en exercice. D'une part, la Conférence a abordé divers aspects de la lutte contre l'antisémitisme et, de l'autre, elle a examiné des moyens de combattre d'autres formes d'intolérance et de discrimination, comme le racisme et la xénophobie. Pour la première fois dans le cadre de l'OSCE, la question de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des chrétiens, des musulmans et des membres d'autres religions a été examinée lors de deux séances formelles de travail. Ces débats ont mis en lumière le rôle des médias, de l'éducation, de la police et de la justice ainsi que de la législation. Ils ont fait ressortir le besoin croissant d'aborder les questions de la tolé-

rance et de la non-discrimination par le biais de la promotion du respect mutuel et de la compréhension, ainsi que celui de mettre pleinement en œuvre les engagements de l'OSCE dans ce domaine.

La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine a eu lieu à Varsovie du 19 au 30 septembre. En rupture avec la pratique antérieure, la Réunion s'est attachée à établir des liens thématiques entre trois sujets spécialement choisis, à savoir la tolérance et la non-discrimination, la situation des médias dans la région de l'OSCE et le rôle des acteurs étatiques et non-étatiques dans la promotion de la liberté des médias et de méthodes visant à prévenir et combattre la torture.

Par l'intermédiaire du Groupe de travail informel sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains et avec l'appui du Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains et d'autres structures pertinentes de l'OSCE, le Conseil permanent a élaboré, comme il en avait été chargé lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia, un addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains intitulé « Prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance ». L'addendum a été adopté par le Conseil permanent le 7 juillet et approuvé lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana.

En coopération avec le Représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, la présidence a consolidé le partenariat existant avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales en une alliance contre la traite des personnes. Cette Alliance a été instaurée dans le but de développer plus avant des stratégies communes constructives et efficaces et d'offrir aux Etats participants et aux partenaires pour la coopération des réponses harmonisées et des aides à la prise de décisions. Trois grandes réunions ont été organisées à Vienne dans ce cadre : une réunion d'experts nationaux sur l'assistance aux victimes de la traite et leur protection, tenue le 28 février ; la conférence annuelle de l'OSCE sur la traite des êtres humains – au cours de laquelle l'accent a été mis sur la traite des enfants – le 18 mars ; et la conférence de haut niveau de l'OSCE, axée sur le travail forcé, les 7 et 8 novembre.

A la suite de la Réunion supplémentaire sur les défis posés par les nouvelles technologies et procédures électorales tenue en avril, la présidence a diffusé un document informel sur les élections dans lequel elle proposait une triple approche. Dans ce contexte, la présidence a suggéré au BIDDH d'organiser trois réunions d'experts techniques sur les questions suivantes : possibles engagements supplémentaires pour des élections démocratiques ; observation des élections ; et nouvelles technologies de vote. Une première réunion sur de possibles engagements supplémentaires pour des élections démocratiques s'est tenue en septembre à Varsovie. Les experts qui ont participé à cette réunion ont proposé d'élaborer des engagements « Copenhague Plus », comme indiqué dans la note explicative du BIDDH de l'OSCE sur de

*possibles engagements supplémentaires pour des élections démocratiques.* Cette question a également été examinée lors de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue à Varsovie, et l'idée a reçu le soutien général des délégations lors d'une réunion à leur intention sur « Copenhague Plus » tenue en octobre à Vienne. Fin novembre, le BIDDH a organisé une réunion à Moscou traitant des problèmes que pose l'observation d'élections. La présidence a proposé un projet de *décision du Conseil ministériel sur la promotion d'élections démocratiques à travers la prise d'engagements supplémentaires (document Copenhague Plus)* qui était axé essentiellement sur les trois engagements suivants : transparence, responsabilité et confiance publique.

Suite à l'adoption du *Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la présidence a participé à l'organisation d'un atelier d'experts sur la violence à l'égard des femmes tenu à Paris les 28 et 29 avril. Des experts réputés dans ce domaine venus de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'UE, de l'OSCE et d'autres organisations internationales ont participé à cet atelier qui a porté sur trois aspects de la violence contre les femmes : la violence dans la famille et au foyer, la violence fondée sur des circonstances sociales et économiques et la violence sexuelle dans les conflits armés.

En coopération avec le BIDDH, le Conseil de l'Europe, la Pologne et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), la présidence a organisé une conférence internationale pour faire avancer l'agenda du *Plan d'action de l'OSCE visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis* adopté en 2003. La conférence, qui a eu lieu à Varsovie en octobre, a essentiellement porté sur des mesures concrètes pour mettre en œuvre les politiques et les plans d'action en faveur des Roms, des Sintis et des gens du voyage, ainsi que sur des mesures contre le phénomène anti-gitans en Europe. Les participants à cette conférence ont suggéré d'assurer en 2006 un suivi des recommandations faites.

Dans le cadre des efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir la tolérance et lutter contre la discrimination, le Président en exercice a prorogé les mandats d'Anastasia Crickley en qualité de Représentante personnelle pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions ; de Gert Weisskirchen en qualité de Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme ; et d'Omur Ohrun en tant que Représentant personnel pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans.

La présidence a proposé une étude pilote sur l'éducation aux droits de l'homme pour contribuer à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle et d'autres engagements pertinents de l'OSCE. Le projet pilote a été proposé à tous les Etats participants. Les textes didactiques ont été traduits dans les 16 langues parlées dans les Etats participants de l'Organisation, y compris le Rom. En début d'année scolaire, le projet a été lancé à l'intention des élèves des pays suivants : Albanie, Al-

lemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Irlande, Serbie-Monténégro, Turquie et Ukraine. Le matériel didactique intitulé « Nos droits » se fonde sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et a été développé en coopération avec le Conseil de l'Europe et des ONG compétentes en la matière. Il peut soit compléter des méthodes et des outils existants, soit constituer une démarche novatrice en dehors du programme scolaire officiel.

Dans le cadre de toutes les activités et manifestations relatives à la dimension humaine, la présidence a accordé une attention particulière au rôle important de la société civile et des ONG. Au début de son mandat, le 13 janvier, le Président en exercice a rencontré à Vienne des représentants d'ONG et de la société civile qui sont actifs dans la région de l'OSCE. A la veille de la Conférence de Cordoue, le Président en exercice a pris la parole lors du Forum des ONG à Séville.

En décembre, le Président en exercice a fait savoir au Secrétaire général de l'ONU que l'OSCE était intéressée à soutenir l'initiative en faveur de l'« Alliance des civilisations », comme l'y avait invité la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana.

### **Questions relatives à la gestion**

L'une des premières priorités de la présidence slovène a été de faire adopter le Budget unifié de l'OSCE pour 2005. L'absence, pendant plusieurs mois, de budget approuvé a encore exacerbé le sentiment général d'instabilité et menacé la bonne gestion des opérations de l'OSCE. Un consensus a été atteint le 12 mai sur un budget de 168,8 millions d'euros.

Trouver un successeur au Secrétaire général Jan Kubis, dont le mandat a pris fin en juin, a représenté un autre défi majeur pour la présidence. Sous la direction de la Slovaquie, un consensus a été obtenu sur la nomination de Marc Perrin de Brichambaut, devenu le quatrième Secrétaire général de l'OSCE, le 21 juin.

L'absence continue d'accord sur les barèmes des contributions des Etats participants au budget de l'OSCE menaçait d'handicaper sérieusement l'action de l'Organisation. Heureusement, après de longues négociations, un accord a été conclu le 25 novembre. Le Budget unifié a ensuite été adopté le 20 décembre, pour la première fois en cinq ans dans les délais fixés dans le Règlement financier et les décisions pertinentes du Conseil permanent.

### **Questions régionales**

#### **Europe du Sud-Est**

Pour les pays d'Europe du Sud-Est, la possibilité de devenir membre de l'UE et de l'OTAN a été la motivation la plus importante pour poursuivre leur processus de réforme. Afin d'appuyer et de compléter leurs efforts, l'OSCE s'est concentrée sur le renforcement des capacités et des institutions dans divers domaines. La présidence a demandé aux missions de l'OSCE de faire des projections pour déterminer comment ces

demandes supplémentaires s'intégreraient dans leurs mandats, influenceraient leurs programmes actuels et leur permettraient de s'acquitter de leurs tâches sans modifier les mandats ou programmes.

La promotion de la coopération régionale dans le domaine du retour des réfugiés et de la coopération entre Etats dans le cadre des procès pour crimes de guerre et de la réconciliation a figuré au centre des préoccupations. La présidence a organisé une réunion ministérielle à Brijuni (Croatie) sur les procès pour crimes de guerre dans le but d'appeler l'attention sur la nécessité de continuer à coopérer à tous les niveaux. Une réunion au niveau des experts s'est également tenue à Mostar (Bosnie-Herzégovine). La présidence a par ailleurs apporté son soutien au processus de réconciliation (« Initiative Igman ») qui a mis en contact les chefs d'Etat de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie-Monténégro.

La présidence a appuyé le rôle important que l'OSCE joue au Kosovo par l'intermédiaire de sa plus importante mission et a pris part activement aux travaux du Groupe directeur (avec l'ONU et l'UE) sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Soren Jessen-Petersen. Dans la situation actuelle, il n'est toujours pas nécessaire de modifier en profondeur le mandat de la mission. Cette dernière a poursuivi durant l'année ses activités d'observation et de renforcement des capacités tout en préservant une flexibilité suffisante pour assurer la continuité des activités au sein d'une nouvelle structure à l'issue des pourparlers sur le statut. A la suite de la clôture de la Mission de l'ONU au Kosovo, le rôle des bureaux extérieurs de la Mission de l'OSCE au Kosovo sera bientôt renforcé, plaçant cette dernière dans une position idéale pour s'occuper du renforcement des capacités et superviser les performances des institutions locales et de la police. Au cours de ses fréquentes visites dans la région, le Président en exercice a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité pour Pristina comme pour Belgrade de comprendre que le compromis s'avérera indispensable dans le cadre des futures négociations sur le statut et que les deux parties auront à faire d'importantes concessions.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, le Président en exercice a pris part à la cérémonie commémorative de Srebrenica, événement particulièrement important pour le processus de réconciliation à la fois dans le pays et dans l'Europe du Sud-Est tout entière. A l'occasion de sa visite en septembre, il a réaffirmé le soutien ininterrompu de l'OSCE à la stabilisation politique et à la réforme en cours. Il a évoqué la situation politique en Bosnie-Herzégovine, en particulier compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvait la réforme de la police, et ses incidences sur le processus d'intégration à l'Europe, ainsi que la future structure de la communauté internationale dans le pays. Il a également abordé les efforts de réforme de l'éducation et de la défense, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les procès nationaux pour crimes de guerre, la démocratisation et la bonne gouvernance, ainsi que d'autres initiatives de l'OSCE. Une conférence internationale commémorant le dixième anniversaire des accords de paix de Dayton a en outre été organisée sous les auspices de la pré-

sidence à Sarajevo dans le but d'analyser le contexte historique et d'envisager des possibilités de coopération future dans un cadre européen élargi et global.

Lors d'une visite à Tirana, le Président en exercice a déclaré que les élections législatives en juillet représentaient pour l'Albanie un test d'importance majeure dans le cadre de son objectif d'une intégration euro-atlantique et servaient d'indicateur de la stabilité politique et du développement démocratique du pays. L'OSCE a prêté son soutien à l'ensemble des processus politiques et techniques des élections. Elle a également déployé une mission d'observation du BIDDH chargée, conformément aux engagements de l'OSCE, d'évaluer la conformité des processus électoraux avec les engagements et les normes pour des élections démocratiques. Le rôle de l'Organisation était purement technique et politiquement neutre et visait à assurer des élections équitables et correctes.

En septembre, le Président en exercice s'est rendu à Skopje, où il s'est entretenu avec des dirigeants de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il a exprimé le ferme soutien de la Slovénie aux efforts louables de la Mission de l'OSCE dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du système judiciaire. Il a déclaré que la structure de la mission de terrain devrait rester intacte, au moins jusqu'aux élections législatives en 2006.

### *Europe orientale*

En 2005, l'OSCE est restée attachée à trouver à la question de la Transnistrie un règlement politique pacifique qui respecterait pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie, tout en donnant un statut particulier à sa région transnistrienne. Le Président en exercice s'est rendu en mars et en octobre en Moldavie, où il a rencontré des représentants de Chisinau et de Tiraspol pour des entretiens qui ont porté sur tous les aspects du règlement de la question transnistrienne.

En parallèle au soutien qu'elle a apporté aux efforts visant à relancer la recherche d'une solution politique à la question transnistrienne, la présidence s'est félicitée de l'inclusion de l'UE et des Etats-Unis d'Amérique dans le processus en qualité d'observateurs, a encouragé les contacts et le dialogue entre Chisinau et Tiraspol et s'est employée à rétablir un cadre stable et permanent acceptable pour les deux parties.

Une nouvelle impulsion a été donnée au règlement de la question transnistrienne grâce au plan du Président ukrainien Viktor Youchtchenko intitulé Vers un règlement par le biais de la démocratisation et à une « feuille de route » qui a également servi de base au déploiement d'une mission d'observation de l'UE à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine.

L'ensemble de mesures de confiance et de sécurité que la Fédération de Russie, l'Ukraine et l'OSCE a présenté en juillet aux parties moldave et transnistrienne vise à renforcer la sécurité et la confiance et à assurer une démilitarisation stable.

## Les écoles moldaves en Transnistrie continuent de subir des pressions

La plupart des élèves dans l'espace de l'OSCE considèrent tout naturel de commencer une nouvelle année scolaire à la date prévue et dans leur propre bâtiment scolaire. Ce n'est pas le cas des 4 200 élèves des six écoles moldaves dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région sécessionniste transnistrienne.

La question controversée des écoles moldaves en Transnistrie est un vestige persistant du conflit armé entre les forces transnistriennes et moldaves en 1992.

Les autorités transnistriennes sécessionnistes ont réintroduit l'alphabet cyrillique, conformément à la politique soviétique d'antan. Les soviétiques considéraient le moldave, qui est essentiellement du roumain en cyrillique, comme une langue différente du roumain, qui s'écrit en alphabet latin. Toutefois, six écoles de la région ont continué d'enseigner en moldave/roumain en alphabet latin, suivant le programme du Ministère moldave de l'éducation. Sans se laisser décourager par les intimidations constantes de la part des autorités locales, les enseignants y ont formé plus de 4 000 élèves dans leur langue maternelle en se servant de l'alphabet latin auquel la Moldavie est revenue en 1989.

« Je voudrais garder ma langue roumaine et les traditions roumaines, même si c'est difficile », explique Natalia du lycée Evrica à Ribnita.

Et c'est effectivement difficile. Si les parents inscrivent leurs enfants dans l'une des écoles qui offrent le programme moldave basé sur l'alphabet latin, ils risquent de perdre leur emploi.

Les 33 écoles transnistriennes qui enseignent le moldave en cyrillique ne constituent pas une alternative séduisante : elles suivent un programme dépassé en se servant de manuels de l'époque soviétique.

En outre, aucun établissement d'enseignement supérieur dans le monde, y compris en Transnistrie, n'enseigne le roumain en cyrillique. L'insistance des autorités sur l'alphabet cyrillique prive les enfants moldaves en Transnistrie de leur droit de suivre des études supérieures dans leur langue maternelle.

Coincés dans cette situation inextricable, de nombreux parents choisissent d'inscrire leurs enfants dans une école russophone, où la qualité de l'enseignement est relativement élevée. Certains prennent des mesures encore plus drastiques en partant s'installer sur la rive droite en Moldavie.

Chaque été depuis 1994, la question de savoir si les autorités transnistriennes permettront aux écoles de rouvrir leurs portes l'année scolaire suivante fait l'objet de controverses. Chaque année, la Mission de l'OSCE, avec l'appui du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, intensifie encore ses efforts de médiation qui se poursuivent toute l'année durant.

En 2003, le Bureau du Haut Commissaire et la Mission de l'OSCE en Moldavie ont facilité la conclusion d'un accord global, mais l'euphorie n'a été que de courte durée.

Le 15 juillet 2004, la milice transnistrienne a pris d'assaut l'école moldave à Tiraspol en détruisant des parties du bâtiment et en confisquant du matériel et d'autres biens de l'établissement. Les autorités transnistriennes ont également menacé les écoles enseignant en alphabet latin à Bender et Ribnita, coupant leur approvisionnement en électricité, en eau et en gaz. Elèves, parents et enseignants prirent l'initiative de surveiller eux-mêmes leurs écoles jour et nuit. Pour désamorcer cette situation potentiellement explosive, des membres de la Mission de l'OSCE et des collègues du Secrétariat ont surveillé les écoles à Bender et Ribnita du lever au coucher du soleil, sept jours sur sept.

La Mission s'est également entretenue avec les autorités locales qui ne se sont malheureusement pas montrées disposées à faire des compromis. Le 29 juillet, la milice transnistrienne a pris d'assaut l'école à Ribnita.

Alors que la tension montait, la communauté internationale a fait preuve de fermeté et insisté pour que les autorités transnistriennes acceptent un compromis. Finalement, ces dernières ont accepté, fin août, d'enregistrer les écoles sous un statut privé valable un an leur permettant de suivre le programme moldave et d'utiliser l'alphabet latin. Quatre

des six écoles ont commencé l'année académique 2004 comme prévu.

A Ribnita, le lycée Evrica ne disposait cependant toujours pas d'un bâtiment, les autorités locales ayant refusé de restituer les locaux confisqués. Les cours ont repris en octobre dans le jardin d'enfants d'une usine locale.

A Tiraspol, l'école était en rénovation. Jusqu'à sa réouverture, le 7 février 2005, ses 500 élèves parcouraient de longues distances pour se rendre dans des écoles des villages voisins.

A l'été 2005, élèves, parents et enseignants craignaient une répétition du cauchemar de 2004. Mais, grâce aux efforts de médiation de la Mission de l'OSCE et des comédiateurs des ambassades ukrainienne et russe, l'année scolaire a débuté à la date prévue.

A partir du 28 février 2005, la Mission de l'OSCE a accueilli neuf réunions de négociation entre des experts en éducation de Tiraspol et de Chisinau. Le 1er juillet, ces négociations ont abouti à un accord sur une série de statuts d'écoles et à l'immatriculation permanente des quatre établissements moldaves immatriculés temporairement en 2004.

Pour Kristin Franklin, la spécialiste des questions liées à la dimension humaine auprès de la Mission de l'OSCE, « il est à espérer que ceci apporte une solution longtemps attendue au conflit au sujet de l'existence des écoles moldaves en Transnistrie. »

« L'immatriculation permanente signifie que les autorités transnistriennes les considèrent désormais comme des entités légales. »

Malgré cet accord, quelques questions n'ont pas été réglées. L'un des problèmes en suspens les plus visibles et celui du bâtiment scolaire confisqué du lycée Evrica à Ribnita.

Selon le chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, l'Ambassadeur William Hill, « les autorités locales à Ribnita ont, de fait, volé ce bâtiment. Elles doivent le restituer à l'école sans plus tarder et sans poser la moindre condition.

La Fédération de Russie n'a pas retiré d'armes et d'équipements de la République de Moldavie en 2005.

Les deux premières visites du Président en exercice dans la région l'ont mené en Ukraine à la suite des événements de la fin de 2004, lorsque plus d'un millier d'observateurs ont constitué la plus importante opéra-

tion d'observation des élections dans l'histoire de l'Organisation. Le Président en exercice s'est rendu en Ukraine une troisième fois en octobre pour y évoquer, entre autres questions, le rôle de l'OSCE et sa coopération avec l'Ukraine.

Le pays coopère avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et d'autres organisations internationales dans le cadre d'activités visant à consolider les progrès démocratiques qui ont été faits. Le Coordonnateur des projets s'est employé à renforcer le droit électoral et les pratiques en la matière, notamment en mettant en place des systèmes d'alerte précoce en prévision des élections législatives de 2006, à promouvoir le développement économique et social, à protéger et à promouvoir la liberté des médias, à établir des lois protégeant les minorités nationales et à renforcer la sécurité interne et aux frontières.

Concernant la Biélorussie, l'OSCE s'est déclarée préoccupée par la situation de la société civile, de l'état de droit et des droits de l'homme. L'Organisation continue de suivre la situation de la société civile et de travailler avec les autorités biélorusses, conformément au mandat du Bureau à Minsk, pour veiller au respect des engagements de l'OSCE.

### **Caucase**

Dans le Caucase du Sud, l'OSCE a joué un rôle de chef de file dans le cadre de la coopération avec les parties pour trouver une solution au conflit en Ossétie du Sud (Géorgie) et à celui dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie au Haut-Karabakh. L'Organisation met l'accent, dans toute la région, sur la réforme des constitutions, la gouvernance locale et les systèmes électoraux. Elle s'emploie à renforcer les principes de la liberté de réunion et des médias.

Le Président en exercice s'est rendu dans les pays du Caucase du Sud entre le 30 mars et le 2 avril et a effectué une deuxième visite en Arménie et en Azerbaïdjan entre le 4 et le 6 septembre. Il a nommé l'ancien Ministre roumain des affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE en 2001, Mircea Geoana, Représentant personnel pour la Géorgie. M. Geoana s'est rendu à Tbilissi et Tskhinvali les 6 et 7 octobre.

Lors de leurs voyages en Géorgie, le Président en exercice et son Représentant personnel se sont félicités des travaux portant sur des amendements à la constitution du pays et ont considéré encourageantes les réformes entreprises par la Géorgie au cours de l'année écoulée.

S'agissant du conflit en Ossétie du Sud (Géorgie), l'OSCE a facilité le processus politique et appuyé la démilitarisation, comme convenu par les parties. La présidence slovène s'est félicitée du soutien apporté par la Commission de Venise aux autorités géorgiennes dans l'élaboration de propositions concrètes relatives au statut de l'Ossétie du Sud. Le renforcement de la confiance et le relèvement économique devraient faire partie intégrante d'une approche concertée visant à apporter une paix durable à cette région depuis longtemps troublée de Géorgie.

La première réunion d'experts du projet de *dialogue entre la Géorgie et l'Ossétie* a eu lieu à Brdo pri Kranju (Slovénie), du 15 au 18 mars, sous les auspices de la présidence slovène et de l'Institut international d'études stratégiques sis à Londres. Le but de la ré-

union, à laquelle ont participé des représentants des parlements géorgien et d'Ossétie du Sud, du gouvernement et d'ONG, ainsi qu'un représentant d'Ossétie du Nord, était de leur donner l'occasion d'un échange de vues informel sur une vaste gamme de questions relatives au règlement du conflit. Dans les modalités de la réunion, il était précisé que les participants devaient y prendre part à titre personnel plutôt que d'exprimer la position officielle de leur organisation.

La présidence slovène a également accueilli la réunion de la Commission mixte de contrôle sur le conflit géorgio-ossète tenue du 15 au 17 novembre à Brdo pri Kranju. Le Président en exercice y a invité les participants de la Géorgie, de la Fédération de Russie, et d'Ossétie du Nord et du Sud à avancer sur la voie d'un règlement pacifique du conflit et leur a demandé instamment de préparer le terrain pour un dialogue à bref délai au niveau le plus élevé. Malheureusement, la réunion n'a pas permis de combler les divergences de vues entre les parties ; toutefois, un soutien commun a été exprimé en faveur d'un programme de relèvement économique, financé par la Commission européenne, dans la zone du conflit et de l'évaluation récemment lancée des besoins.

Concernant l'Abkhazie, sous la présidence slovène, l'OSCE a continué d'apporter son soutien au processus de règlement dirigé par l'ONU et de promouvoir l'ouverture dans la région de Gali d'un bureau commun ONU-OSCE des droits de l'homme, qui pourrait également contribuer à un retour des populations déplacées.

La Géorgie a demandé l'assistance de l'OSCE dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières après la cessation du mandat de l'Opération d'observation des frontières en 2004. L'OSCE a lancé, en juin, un programme d'assistance à la formation, qui a été prolongé, le 21 décembre, pour une période supplémentaire de six mois, afin de mener à bien le programme de formation initial, tel qu'il figurait dans la proposition.

La présidence s'est félicitée de la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères de la Géorgie et de la Fédération de Russie relative à la fermeture des bases militaires russes de Batoumi et d'Akhalkalaki ainsi que d'autres installations militaires en Géorgie d'ici 2008. La Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana a adopté une déclaration sur la Géorgie, la première depuis la Réunion du Conseil ministériel à Porto en 2002.

En Arménie et en Azerbaïdjan, le Président en exercice a intensifié encore les efforts de l'OSCE pour parvenir à une solution durable du conflit du Haut-Karabakh. A l'occasion de visites dans les deux pays, le Président en exercice a lancé un appel à la stabilisation de la situation le long des fronts. Il a réaffirmé que tous les moyens disponibles pour accélérer le processus de paix devraient être soigneusement étudiés et affirmé que l'engagement personnel des présidents azerbaïdjanais et arméniens dans la foulée des rencontres entre leurs Ministres des affaires étrangères constituait une étape importante qui imprimait un élan supplémentaire au processus de paix.

En février, une mission d'établissement des faits menée sous les auspices du Groupe de Minsk s'est rendue dans les territoires occupés autour du Haut-Karabakh pour y examiner de première main la situation. Les coprésidents du Groupe de Minsk ont rencontré le Président en exercice à deux reprises durant l'année, en mars et en septembre. En décembre, Le Groupe de planification de haut niveau de l'OSCE a effectué sa première mission de reconnaissance en Arménie et en Azerbaïdjan depuis 1997. Le Président en exercice a également soutenu le travail de son Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrej Kasprzyk.

Beaucoup a été fait au cours de l'année écoulée : les réunions dites de Prague des Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont eu un effet positif, résultant en rencontres entre les présidents des deux pays à Varsovie et Kazan et insufflant ainsi un nouvel élan au processus de règlement du conflit. Le Conseil ministériel à Ljubljana a adopté une déclaration indiquant que le moment était venu de passer du stade de la négociation à celui de la prise de décisions.

En Arménie, le Président en exercice a encouragé les autorités à entreprendre d'importantes réformes, y compris des amendements au code électoral, pour renforcer l'impartialité, le professionnalisme et la transparence de l'administration électorale. Il a offert l'aide de l'OSCE dans des domaines tels que la réforme constitutionnelle et électorale, la liberté des médias et la lutte contre la corruption.

En Azerbaïdjan, le Président en exercice a réaffirmé la volonté de l'OSCE de continuer de contribuer à la mise en œuvre de diverses réformes, en particulier dans les domaines des élections, de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, de la diversification économique et des programmes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Sous les auspices de la présidence slovène, la troisième Assemblée plénière de l'Initiative parlementaire du Caucase du Sud s'est tenue à Ljubljana du 18 au 20 janvier. Cette Initiative constitue un cadre pour le dialogue, des contacts, un échange de vues et des analyses communes entre les parlements arménien, azerbaïdjanais et géorgien, sur la base du mémorandum d'accord signé par les trois parties le 13 mai 2003.

### ***Asie centrale***

Le Président en exercice s'est rendu à trois reprises en Asie centrale. Etant préoccupé par la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région, il a insisté, au cours de ses visites, sur la nécessité d'y préserver la stabilité et d'y favoriser les réformes démocratiques. La pression de la population augmente, comme en témoignent le changement intervenu à la tête du Kirghizistan ou les événements violents qui se sont produits en Ouzbékistan.

Le Président en exercice s'est rendu au Kazakhstan et en Ouzbékistan en février pour y présenter Alojz

Peterle, son Représentant personnel pour l'Asie centrale. Il s'est rendu au Kirghizistan immédiatement après les événements qui s'y sont produits en mars et a effectué une tournée dans la région en avril au cours de laquelle il a rencontré des représentants du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

Au Kirghizistan, l'OSCE était immédiatement sur place pour aider à atténuer les tensions et elle est restée en première ligne des efforts internationaux visant à assurer la stabilité dans ce pays. La présidence, les Etats participants, les institutions de l'OSCE et le Centre à Bichkek ont activement contribué à l'élaboration d'un plan de travail pour aider le Gouvernement kirghiz à faire face aux suites des événements de mars. (Pour plus d'informations à ce sujet, voir page 24.)

Avec l'appui de l'Assemblée parlementaire, le BIDDH a observé l'élection présidentielle kirghize le 10 juillet. Dans son rapport préliminaire, le BIDDH a indiqué que le scrutin avait marqué un progrès tangible vers le respect des engagements de l'OSCE et d'autres engagements internationaux pour des élections démocratiques, bien que le décompte des voix se soit avéré problématique. De plus, le BIDDH a conclu que les droits civils et politiques fondamentaux étaient généralement respectés et que l'environnement des médias s'était amélioré.

La sécurité en Asie centrale, en particulier en Ouzbékistan, reste source de préoccupations et exige par conséquent des solutions coopératives. Le Gouvernement ouzbèke, en tant que membre d'organisations internationales, est censé coopérer avec la communauté internationale pour entreprendre une enquête indépendante sur les événements qui se sont produits à Andijan en mai.

En réponse à une invitation du Ministère des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, le BIDDH y a observé l'élection présidentielle du 4 décembre 2005.

A la demande de la présidence slovène, le Secrétaire général s'est rendu en Ouzbékistan en juillet et y a rencontré des représentants du Gouvernement et de la société civile. L'un des résultats de cette visite a été l'acceptation par l'Ouzbékistan de la présence d'observateurs du BIDDH aux procès d'Andijan, autorisation qui n'a cependant pas été renouvelée comme promis lors de la deuxième phase des procès en novembre. Cette visite a rétabli un réel dialogue et des relations de travail entre l'OSCE et l'Ouzbékistan. Elle devrait également contribuer à renforcer le rôle du chef du Centre de l'OSCE à Tachkent et sa position sur le terrain dans des circonstances de plus en plus difficiles.

Le Président en exercice de l'OSCE et des représentants d'autres organisations internationales se sont félicités de la réinstallation par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de 440 demandeurs d'asile/réfugiés d'Ouzbékistan en Roumanie. La présidence a souligné à plusieurs reprises que la sécurité et le bien-être des demandeurs d'asile qui ont fui l'agitation d'Andijan devaient être assurés

## L'OSCE réagit aux événements survenus en mars au Kirghizistan

Le mécontentement couvant depuis longtemps au Kirghizistan y a débordé après les élections législatives en février et en mars 2005. Des actions dispersées de protestations postélectorales dans le sud du pays se sont transformées en manifestations de plus grande ampleur.

L'OSCE est intervenue immédiatement pour aider à contenir la crise. Elle s'est attachée sans attendre à faire en sorte que les autorités ne tentent pas de maîtriser les manifestants par la force des armes. Simultanément, elle s'est employée à encourager un dialogue politique entre Askar Akaev, qui était alors Président, et ses opposants.

Après que le Gouvernement et les dirigeants de l'opposition eurent accepté que l'OSCE assume le rôle de médiateur, Alojz Peterle s'est rendu à Bichkek le 24 mars en sa qualité de Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour aider à atténuer les tensions politiques dans le pays. Ce fut la première de nombreuses visites au cours des semaines suivantes.

« J'étais en pleine réunion avec le Ministre des affaires étrangères Askar Aitmatov lorsque nous avons soudainement été informés que la « Maison blanche » de Bichkek, le siège du Gouvernement, avait été pris d'assaut par des manifestants. Par la suite, nous avons appris que le Président avait quitté le pays », a déclaré le Représentant personnel Peterle.

« La tournure inattendue prise par les événements a profondément modifié l'orientation de ma mission puisque l'une des parties aux négociations avait disparu ». De plus, la

situation de sécurité n'était plus sous contrôle. Avec le retrait des forces de police et de sécurité, l'ordre public n'était plus assuré et de nombreux établissements commerciaux de la capitale ont été pillés sans entrave au cours de la nuit du 24 mars et pendant la plus grande partie du jour suivant. »

« La situation était, pour le moins qu'on puisse dire, inhabituelle : le pays avait, à ce moment là, de facto, deux parlements et divers groupes de manifestants ».

Après le vide politique et sécuritaire d'une journée dans le pays, l'OSCE a rapidement établi des relations de travail avec le gouvernement intérimaire tout en servant en même temps de plateforme neutre de dialogue avec la nouvelle direction et en assumant le rôle de point de contact pour une action coordonnée.

L'OSCE a lancé un appel urgent au rétablissement de l'ordre public.

En coopération avec l'Union européenne, l'ONU et des ambassades bilatérales à Bichkek, qui ont reconnu le rôle de chef de file de l'OSCE dans ce processus, l'Organisation a établi un plan de travail de tâches urgentes ainsi que de tâches à long terme en modifiant ses priorités à la suite du changement politique radical survenu dans le pays. Le plan de travail a été élaboré à la demande du Gouvernement kirghiz et en étroite coopération avec ce dernier.

Fournir une aide pratique pour rétablir l'ordre public figurait en tête de la liste des choses à faire d'urgence. La décision fut prise de renforcer le programme bien établi

d'assistance à la police du Bureau à Bichkek, dont l'objectif global est de contribuer à la mise en place d'un service national de police d'ici 2010. Le Bureau l'a complété d'une série d'initiatives à impact rapide, qui visaient à améliorer l'efficacité de la police face à des problèmes tels que la prévention de la hausse de la criminalité et le rétablissement de l'ordre public.

Le plan de travail était aussi centré sur le rôle crucial immédiat de l'OSCE en tant que plateforme de dialogue politique entre les parties prenantes, l'accent étant mis sur un dialogue accru entre les autorités et la société civile ainsi que sur des questions relatives aux élections.

Encourager le Gouvernement à reconformer les garanties données aux entreprises locales et internationales, compte tenu du fait que les événements de mars risquaient de nuire à la croissance économique, a fait partie des travaux urgents au même titre que des questions environnementales et le développement des médias. La liberté d'expression et l'accès à l'information ont été considérés comme des conditions indispensables pour l'édification d'une société ouverte, en particulier durant la période intérimaire.

Des initiatives à court terme étaient nécessaires, mais l'OSCE est consciente que seule une approche globale sur le long terme permettra de créer une stabilité durable. A long terme, l'OSCE se concentrera sur l'assistance dans le domaine des élections, l'état de droit ainsi que la réforme de la police et l'appui législatif et juridique, le développement de médias libres, et l'appui aux activités de la société civile.

par les autorités kirghizes, avec l'appui du HCR.

### Coopération avec d'autres organisations internationales

Le Président en exercice s'est activement employé à améliorer encore les relations entre l'OSCE et d'autres organisations internationales.

Le 4 mars, il a pris la parole devant le Conseil de sécurité des Nations Unies et rencontré le Secrétaire

général Kofi Annan. Le Président en exercice a également participé à la sixième Réunion de haut niveau entre l'ONU et des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales tenue à New York les 25 et 26 juillet. Le 21 septembre, le Président en exercice a pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies et s'est à nouveau entretenu avec le Secrétaire général. A cette occasion, il a exprimé son appui à l'initiative de l'ONU pour une *alliance des civilisations* et appelé à renforcer la coopération entre l'ONU et l'OSCE dans ce domaine.

En outre, la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana a défini un rôle pour l'OSCE dans la promotion du dialogue entre les civilisations et décidé d'apporter une contribution appropriée à l'initiative de l'*Alliance des civilisations* par le biais de la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, de la compréhension et du respect mutuels, ainsi que des droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE.

Un autre développement important a été l'accord sur la coopération entre l'OSCE et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En vertu d'une décision du Conseil permanent adoptée en mai, les missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie-Monténégro observeront les procès pour crimes de guerre au nom de Bureau du Procureur du Tribunal.

En février, la présidence s'était fait représenter lors des réunions annuelles tripartites et ciblées à Strasbourg entre l'Office des Nations Unies à Genève, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, avec la participation de l'UE, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation internationale pour les migrations.

La présidence a redoublé d'efforts pour améliorer encore les relations entre l'OSCE et l'Union européenne. Le Président en exercice a participé à deux réunions des troikas de l'UE et de l'OSCE et tiré parti de la position de la Slovénie en tant que membre de l'UE pour encourager l'Union à utiliser pleinement les services de l'Organisation. Les réunions au niveau ministériel ont été complétées par deux réunions au niveau des ambassadeurs entre les troikas de l'OSCE et du Comité politique et de sécurité de l'UE.

En 2005, la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a été considérablement intensifiée. Le Président en exercice a participé au troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est déroulé les 16 et 17 mai à Varsovie, où la déclaration sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a été portée à l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le Président en exercice a rencontré en février le Président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et, en compagnie du Secrétaire général de l'OSCE, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Toujours en février, le Président en exercice a également prononcé un discours au Conseil de l'Europe devant les délégués des ministres sur les priorités de l'OSCE en 2005. En outre, une réunion commune du Conseil permanent et des délégués des ministres consacrée à la Déclaration sur la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a eu lieu le 18 avril. Le Groupe de coordination entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe a entamé ses travaux et deux réunions ont eu lieu en 2005. La présidence a par ailleurs continué de participer aux réunions de haut niveau et de travail tenues au cours de l'année entre l'Organisation et le Conseil de l'Europe.

Une des premières visites du Président en exercice l'a conduit le 26 janvier au siège de l'OTAN, où il a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord et rencontré le Secrétaire général Jaap de Hoop Scheffer. Il

a également prononcé un discours devant le Conseil de partenariat euro-atlantique en novembre à Bruxelles et lors de son Forum à Aare (Suède) en mai. Le Président en exercice a aussi participé aux réunions tenues durant l'année entre le Secrétariat de l'OSCE et l'OTAN.

Le Président en exercice a en outre entretenu des contacts avec des organisations régionales et sous-régionales. Il a, par exemple, participé au Sommet de l'Initiative centre-européenne à Piestany (Slovaquie), le 25 novembre, et effectué une visite auprès de l'Organisation des Etats américains.

Le Président en exercice a également saisi toutes les occasions qui s'offraient à lui pour promouvoir le dialogue interculturel par l'intermédiaire de l'OSCE en rencontrant, par exemple, les dirigeants de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la conférence islamique. Les organisations et initiatives régionales et sous-régionales partenaires ont été régulièrement invitées à toutes les grandes manifestations de l'OSCE, notamment à la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, et ont pu, le cas échéant, intervenir. Des représentants d'organisations pertinentes ont également été invités à prendre la parole devant le Conseil permanent durant l'année.

### ***Partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération***

La Slovénie a déployé des efforts notables pour faire participer davantage les partenaires asiatiques et méditerranéens de l'OSCE pour la coopération au dialogue et aux activités en cours. Le Président du Conseil permanent a fréquemment pris la parole lors des réunions des groupes de contact avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération dans le souci de tenir les Etats partenaires informés sur des questions pertinentes, notamment celles ayant une incidence directe sur les relations avec les partenaires. Les Etats partenaires ont également été invités régulièrement au Conseil permanent, y compris, pour la première fois, à une réunion conjointe tenue en marge de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et à la séance de clôture des consultations de haut niveau sur le renforcement de l'OSCE.

Les migrations et l'intégration, qui figuraient parmi les priorités de la présidence slovène, étaient les thèmes centraux du Séminaire méditerranéen de l'OSCE tenu à Rabat les 8 et 9 septembre. A cette occasion, le Président en exercice a affirmé que le processus de partenariat de l'OSCE jouait le rôle d'une passerelle reliant l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, et il s'est félicité du fait que le partenariat devenait plus pragmatique. Il a déclaré que les migrations posaient des défis aux pays d'origine et aux pays de destination affectant la sécurité, la cohésion sociale, les droits de l'homme et le développement économique. Il a fait observer que l'OSCE avait beaucoup à offrir en termes de savoir-faire, que se soit dans les domaines de la police, de la lutte contre la traite des êtres humains et le terrorisme, des mesures de confiance et de sécurité, de la consolidation de la paix, de la

## Appui aux élections en Afghanistan

« Les élections de 2005 ont constitué un important pas en avant dans le renforcement de la démocratie, de la stabilité et des droits de l'homme en Afghanistan »

### Rapport de l'Equipe OSCE d'appui aux élections

En septembre, l'OSCE a envoyé sa deuxième Equipe d'appui aux élections en Afghanistan, l'un de ses partenaires pour la coopération. Elle y a déployé une équipe de 32 personnes pour aider le pays à conduire, le 18 septembre, les premières élections à l'Assemblée nationale et au Conseil provincial en plus de trente ans. Comme lors de l'élection présidentielle de 2004, l'Equipe avait pour mandat d'analyser le processus électoral plutôt que d'exercer son rôle plus typique d'observateur des élections.

Avant le jour du scrutin, l'Equipe a régulièrement rencontré les membres des organes chargés de l'administration des élections, les candidats et les représentants des partis politiques, des organisations de la société civile et de la communauté internationale. Le jour du scrutin, l'équipe s'est rendue dans près de 250 des 26 500 bureaux de vote. Elle a également visité huit des 32 centres provinciaux de comptage pour y analyser le processus de comptage et de dépouillement des votes.

« Les forces de sécurités afghanes et internationales ont maintenu un environnement relativement stable pour les élections malgré les menaces constantes pesant sur la sécu-

rité. Contrairement à 2004, les élections se sont déroulées dans tous les districts. Bien que le nombre d'électeurs ayant voté ait été apparemment légèrement inférieur à celui de 2004, les Afghans ont à nouveau fait preuve d'un engagement louable et souvent, en particulier dans le cas des femmes, d'une détermination et d'un courage considérables. »

### Rapport de l'Equipe OSCE d'appui aux élections

Pour améliorer les futures élections, l'équipe a fait un certain nombre de suggestions et formulé cinq recommandations générales :

1. Les futures élections doivent être menées à un coût plus supportable tout en préservant la confiance dans le processus. Le coût direct des deux derniers cycles électoraux, y compris l'inscription des électeurs, avoisinait les 300 millions d'euros, dont 250 environ ont été pris en charge par la communauté internationale.
2. Pour des raisons techniques, moins il y aura d'élections avant celles prévues au niveau de l'Etat en 2009, mieux cela vaudra. L'équipe recommande de profiter de ce laps de temps pour consolider et soutenir le Parlement et les conseils provinciaux ; renforcer l'administration électorale afghane ; procéder à une inscription des électeurs, à un découpage en circonscriptions, à une inscription à l'état civil et à un recen-

sement viables à long terme ; constituer des partis politiques ; et exécuter de vastes programmes d'éducation civique, en particulier à l'intention des femmes, des jeunes et des populations rurales, ainsi que dans le sud et le sud-ouest.

3. L'Afghanistan doit progresser dans le domaine de la justice. Trente trois candidats ont été disqualifiés en vertu d'une loi électorale interdisant aux candidats qui ont été condamnés pour des crimes, y compris des crimes contre l'humanité ou des liens avec des groupes armés illégaux, de se présenter. Mais de nombreux Afghans et défenseurs des droits de l'homme ont exprimé leur déception devant le fait que le scrutin comportait un nombre significatif de « chefs de guerre » ou « ex-commandants » liés au passé violent de l'Afghanistan. S'il importait certes de procéder à une enquête sur les candidats, les attentes à ce sujet n'étaient pas réalistes. Le système électoral ne peut se substituer aux tribunaux ou aux commissions de vérité.
4. L'éducation civique et la compréhension démocratique doivent être renforcées, en particulier dans les zones rurales, y compris dans le sud et le sud-est.
5. Les femmes doivent continuer d'être fermement soutenues dans leurs aspirations à participer pleinement aux processus politiques en Afghanistan.

démocratisation, ou de la prévention des conflits ethniques. Il a indiqué que ce savoir-faire devrait être mis au service des partenaires de l'OSCE et d'autres qui souscrivent à ses valeurs. Un suivi effectif du Séminaire a été prôné.

Le Président en exercice a participé à la réunion annuelle de l'OSCE avec ses partenaires asiatiques, en l'occurrence la Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces pour la sécurité et sur un nouveau paradigme de la sécurité, qui a eu lieu à Séoul, les 25 et 26 avril. Au cours de la réunion, il a déclaré que l'OSCE offrait un modèle de coopération multilatérale en matière de sécurité qui pouvait également être

repris par l'Asie du Nord-Est.

La réunion a traité des défis que posent les menaces non-traditionnelles et multidimensionnelles à la sécurité et à la stabilité dans le monde, qui par leur nature même exigent une coopération multilatérale toujours accrue, notamment entre l'Europe et l'Asie du Nord-Est. Les participants ont évoqué les nouvelles menaces à la sécurité et des mesures visant à les contrer, ainsi que la nécessité d'un nouveau paradigme de la sécurité, et se sont concentrés sur la question d'un nouveau paradigme de la sécurité en Asie du Nord-Est.

Un représentant de la présidence a également participé, en juin, à un séminaire de l'OSCE à Bangkok sur la lutte contre la traite des êtres humains.

La Chine a exprimé un intérêt considérable pour l'OSCE en 2005. Certains Etats participants se sont déclarés favorables à l'édification d'un partenariat formel entre l'OSCE et la Chine mais, en 2005, les conditions n'en étaient pas encore réunies.

Pour la deuxième année consécutive, l'OSCE a déployé une équipe d'appui aux élections en Afghanistan, cette fois-ci pour apporter son soutien dans le cadre de l'élection à l'Assemblée nationale et des élections provinciales tenues le 18 septembre. L'équipe était chargée d'analyser le processus électoral et d'élaborer un ensemble de recommandations à l'intention du Gouvernement afghan, dans le but d'améliorer la conduite de futures élections et de renforcer le cadre et les procédures juridiques de l'Afghanistan. La décision prise par le Conseil permanent sur l'équipe d'appui aux élections souligne l'importance d'élections démocratiques pour favoriser la démocratie et les droits de l'homme et promouvoir la stabilité en Afghanistan. En même temps, elle visait à aider le Gouvernement démocratique afghan à mener à bien cette étape importante qui marquait l'accomplissement des tâches énoncées lors de la Conférence de Bonn. (Pour plus d'informations à ce sujet, voir page 26.)

A l'invitation de l'Autorité palestinienne et à l'issue de consultations avec les Etats participants, la présidence a demandé en janvier au Secrétariat de l'OSCE et au BIDDH d'envoyer une équipe d'experts dans les territoires palestiniens pour y évaluer les besoins en matière de formation. Dans un rapport au Conseil permanent, l'équipe a identifié les domaines dans lesquels l'OSCE et ses institutions pourraient apporter leurs compétences techniques à l'Autorité et à la société civile palestiniennes dans le cadre de la tenue des élections au Conseil législatif palestinien. C'était la deuxième fois que l'OSCE apportait son soutien, en coopération avec d'autres acteurs internationaux, sur la demande d'un pays ne faisant pas partie de l'espace de l'OSCE. A la suite du déploiement de l'équipe, l'Autorité palestinienne a adressé au Président en exercice une demande visant à devenir partenaire de l'OSCE pour la coopération. Cette demande n'a toutefois pas fait l'unanimité parmi les Etats participants.

A la veille de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, le Président en exercice a présidé deux réunions de la Troïka ministérielle respectivement avec ses homologues des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. Ils ont évalué le dialogue en cours avec les partenaires et mis l'accent sur les perspectives et propositions pour la coopération future. Les participants se sont félicités des développements positifs intervenus durant l'année, en particulier de leur implication plus étroite et de leur consultation plus régulière sur des questions d'intérêt commun.

## Conseil permanent

Le Conseil permanent s'est activement occupé d'une série de questions auxquelles l'OSCE a accordé une attention prioritaire en 2005.

Dans le cadre des réunions du Conseil et en coulisses, un consensus a été atteint sur la nomination d'un nouveau secrétaire général, l'adoption d'un budget unifié pour 2005 (avec plusieurs mois de retard) et pour 2006 (à temps) ainsi que sur les barèmes des contributions des Etats participants à l'OSCE pour la période allant de 2005 à 2007. Des modifications ont été apportées au Statut et au Règlement du personnel et un système de réglementation commun de la gestion a été adopté.

Fin juin, le Groupe de personnes éminentes, chargé de proposer des mesures de réforme pour l'Organisation, a présenté son rapport intitulé *Strengthening the Effectiveness of the OSCE* (Renforcer l'efficacité de l'OSCE) au Conseil permanent. En septembre ont eu lieu des consultations de haut niveau sur la réforme.

Le Conseil a pris deux importantes décisions sur le renforcement de la coopération avec des partenaires stratégiques, à savoir le Conseil de l'Europe et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le Conseil permanent a également autorisé le déploiement de deux importantes opérations : un programme d'assistance à la formation des gardes

frontière géorgiens et une équipe d'appui aux élections en Afghanistan.

Un certain nombre de décisions ont été prises pour renforcer la capacité de l'OSCE à faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis à la sécurité, par exemple en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains.

Les débats ont été particulièrement animés dans le domaine des « Affaires courantes », témoignant de l'utilité du Conseil permanent en tant qu'enceinte de dialogue sur des événements survenus soudainement et pour un examen entre pairs de la mise en œuvre des engagements.

Comme chaque année, des décisions ont été prises sur la structure des réunions de l'OSCE et sur la prorogation des mandats des missions. Les chefs d'institution et les chefs de mission ont fait régulièrement rapport au Conseil permanent.

Le Conseil permanent a accueilli plusieurs invités de marque, notamment le Président kirghiz par intérim Kurmanbek Bakiev, le Premier Ministre géorgien Zurab Nougaideli, neuf ministres des affaires étrangères et les secrétaires généraux de l'OTAN et du Conseil de l'Europe.

[www.osce.org/pc](http://www.osce.org/pc)

### *Orateurs invités au Conseil permanent en 2005*

- 13 janvier : **Dimitrij Rupel**, Président en exercice, Ministre slovène des affaires étrangères  
27 janvier : **Jean Asselborn**, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, sur les priorités de la présidence de l'Union européenne  
3 février : **Giorgi Gomiashvili**, Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères  
10 février : **Soren Jessen-Petersen**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Kosovo  
3 mars : **Solomon Passy**, Ministre bulgare des affaires étrangères  
10 mars : **Giorgi Gomiashvili**, Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères  
7 avril : **Nebojsa Covic**, Président du Centre de coordination de la Serbie-Monténégro et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija  
21 avril : **Mladen Ivanic**, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine  
19 mai : **Carla Del Ponte**, Procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie  
30 mai (séance spéciale du Conseil permanent) : **Kurmanbek Bakiev**, Président par intérim du Kirghizistan,  
16 juin : **Erhard Busek**, Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est  
14 juillet : **Terry Davis**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
21 juillet : **Ursula Plassnik**, Ministre autrichienne des affaires étrangères  
1er septembre : **Heikki Talvitie**, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud  
6 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Vuk Draskovic**, Ministre des affaires étrangères de la Serbie-Monténégro  
6 septembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Elmar Mammadyarov**, Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères  
13 octobre : **Cesar Mayoral**, Président du Comité des sanctions contre Al-Qaïda et les Talibans du Conseil de sécurité des Nations Unies  
13 octobre : **Heidi Tagliavini**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en Géorgie et chef de la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie  
27 octobre : **Antanas Valionis**, Ministre lituanien des affaires étrangères  
27 octobre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Zurab Nougaideli**, Premier Ministre géorgien  
3 novembre : **Jaap de Hoop Scheffer**, Secrétaire général de l'OTAN  
14 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Ekmeleddin Ihsanoglu**, Secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique,  
15 novembre (séance spéciale du Conseil permanent) : **Kolinda Grabar-Kitarovic**, Ministre croate des affaires étrangères  
15 décembre : **Lord Paddy Ashdown**, Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union Européenne en Bosnie-Herzégovine  
22 décembre : **Manfred Nowak**, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture

## **Représentants personnels du Président en exercice**

### ***Groupe de planification de haut niveau***

Le Groupe de planification de haut niveau a été créé en 1994 lors du Sommet de Budapest des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats participants de l'OSCE (CSCE à l'époque) pour faire des recommandations en vue de la planification d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie. Cette tâche englobe l'élaboration de plans concernant l'établissement de cette force, sa structure, ses opérations, ainsi que ses effectifs et caractéristiques. Le Groupe se tient en rapport avec les coprésidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'avec le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et les Etats contributeurs.

En juin, le Président en exercice a diffusé une directive invitant le Groupe de planification de haut niveau, avec le consentement des parties au conflit, à planifier, préparer et exécuter une mission de reconnaissance dans la région au cours du deuxième semestre de 2005 afin d'obtenir des informations sur les aspects opérationnels, logistiques et financiers des plans d'urgence existants.

Le Groupe de planification de haut niveau a effectué des missions de reconnaissance en Arménie entre le 11 et le 15 décembre et en Azerbaïdjan (à l'exception du Haut-Karabakh) entre le 15 et le 22 décembre. Une mission de reconnaissance dans la région du Haut-Karabakh est prévue pour le début de 2006.

Le Groupe a également été chargé des tâches suivantes : réviser et mettre à jour les documents de planification ; achever la révision de l'option la plus récente pour des opérations de maintien de la paix ; coopérer avec les unités concernées du Secrétariat de l'OSCE ; mettre les plans actuels en conformité avec les exigences du nouveau système de gestion intégrée des ressources ; et assurer la liaison, le cas échéant, avec les organisations internationales jouant un rôle dans les opérations de maintien de la paix.

Le Groupe de planification de haut niveau a également révisé les descriptions d'emploi de son personnel afin d'améliorer l'efficacité du Groupe et réexaminé la composition de son équipe de planification.

Le Groupe a participé à un certain nombre de missions d'observation le long de la ligne de contact, comme il le fait depuis septembre 1998.

### ***Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie***

Les négociations en vue de parvenir à un règlement du conflit du Haut-Karabakh se sont intensifiées en 2005, donnant lieu à deux rencontres entre les Prési-

dents azerbaïdjanais et arménien et à des réunions entre leurs ministres respectifs des affaires étrangères dans le cadre du processus dit « de Prague ». Cette activité accrue a donné davantage de travail au Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, pour tenir la présidence et le Groupe de Minsk, y compris ses coprésidents, informés de l'évolution de la situation. Suite à l'accord auquel sont parvenus les coprésidents, le Représentant personnel a joué un rôle important dans l'organisation de la rencontre entre les présidents en mai à Varsovie en marge du sommet du Conseil de l'Europe.

Le Représentant personnel et son Bureau ont continué de s'acquitter de leur mission en observant la ligne de front pour y évaluer la situation militaire et contribuer à réduire les tensions. Cette fonction a été particulièrement importante au printemps, lorsqu'un nombre accru de violations du cessez-le-feu ont été signalées et que la situation menaçait d'empirer. Les rapports du Représentant personnel ont permis de donner l'alerte à un stade précoce sur cette recrudescence des tensions et des mesures ont été prises pour normaliser la situation. Sur la ligne de front, la situation militaire semblait s'être stabilisée par la suite.

Le Représentant personnel a également apporté son concours au Groupe de planification de haut niveau pour s'acquitter des tâches relevant de son mandat. Des contacts ont été maintenus avec l'Union européenne et des organisations telles que le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et diverses organisations non gouvernementales internationales en ce qui concerne les problèmes majeurs que posent les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, les prisonniers de guerre, les personnes disparues et les détenus, ainsi que le déminage.

Les mesures de confiance dont le Bureau a assuré la promotion entre les parties se sont essentiellement limitées aux mesures qui étaient nécessaires pour mener à bien les activités d'observation et contribuer au retour des prisonniers de guerre détenus par les parties. Les efforts destinés à encourager les contacts entre les parties à l'échelon local se sont poursuivis.

Suite à un accord conclu entre les parties en 2004, une mission d'établissement des faits a été effectuée par le Groupe de Minsk de l'OSCE dans les territoires occupés aux alentours du Haut-Karabakh du 31 janvier au 5 février, avec l'appui et le concours du Bureau du Représentant personnel.

### ***Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV***

Le Représentant personnel du Président en exercice s'emploie à promouvoir la mise en œuvre d'aspects clés des accords de paix de Dayton, qui ont mis un terme à plus de trois années de guerre en

Bosnie-Herzégovine en 1995. Les accords ont laissé la Bosnie-Herzégovine dans une situation militaire sans précédent. L'Etat ne disposait pas de forces militaires en propre et n'exerçait aucun contrôle sur les forces armées établies durant la guerre par deux entités relativement puissantes, à savoir la Fédération (bosniaque-croate) de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska (serbe).

En 2004, la Bosnie-Herzégovine et ses deux entités sont parvenues à un tournant important dans la normalisation de la région. Elles se sont accordées à reconnaître que l'Article II de l'Annexe I-B de l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité entre les Parties avait atteint son but et n'était plus nécessaire.

Au titre de l'Annexe 1-B, l'OSCE est chargée d'assister les Parties dans la mise en œuvre et la vérification des mesures agréées. En gros, le Représentant personnel a pour rôle de faciliter un consensus politique, de s'assurer que le processus progresse sans accroc et de surmonter les obstacles à la mise en œuvre de l'accord.

Cette année, le Représentant personnel a continué d'œuvrer à la limitation des armements dans la région, conformément à l'Article IV de l'Annexe 1-B. Le but de cet accord, signé en 1996, est de parvenir à des niveaux équilibrés d'armements pour la Bosnie-Herzégovine et ses deux entités, ainsi que pour la République de Croatie et la Serbie-Monténégro (à l'époque, la République fédérale de Yougoslavie).

### ***Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Article IV de l'Annexe 1-B des accords de paix de Dayton)***

En 2005, les cinq signataires de l'Article IV ont pris, dans le domaine de la réforme de la défense, plusieurs mesures législatives essentielles qui peuvent servir de base pour clore les aspects militaires des accords de paix de Dayton. Ils ont par ailleurs détruit quelque 500 pièces d'armements lourds conformément aux limites sur les armements, telles qu'énoncées dans l'accord, et terminé des travaux visant à améliorer cet accord, avec la destruction de quelque 100 pièces d'armements lourds ne faisant l'objet d'aucune limitation.

Le Représentant personnel a indiqué que les signataires avaient contribué à une stabilité et une sécurité accrues dans la région en 2005. Comme prévu, les Parties ont effectué 18 inspections, auxquelles des experts de 26 pays de l'OSCE ont participé.

En consultation avec les Parties, le Représentant personnel a prêté son concours à la mise en œuvre et à la vérification en :

- coordonnant le calendrier des inspections ;
- demandant aux Etats de l'OSCE de mettre des assistants à disposition ; et en
- coordonnant les offres de formation.

Le Représentant personnel a déclaré que le régime d'inspection fonctionnait bien dans un climat de confiance, d'ouverture et de transparence. Les Parties ont fourni des informations précises et des notifications témoignant du processus continu de restructuration des forces armées dans la région. La réduction des armes lourdes s'est poursuivie comme prévu du-

rant l'année avec la destruction de près de 500 pièces d'armement limitées par l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Article IV, les Parties l'ont amélioré avec l'appui du Représentant personnel en comblant certaines failles, telles que celle des équipements ne faisant l'objet d'aucune limitation, qui permettait aux Parties de détenir d'importantes quantités d'équipements au-delà des plafonds agréés. Ce long processus d'améliorations s'est achevé cette année par la destruction de près de 100 pièces d'armements lourds ne faisant l'objet d'aucune limitation. Les Parties ont également réduit des armements détenus par les forces de sécurité intérieure (police).

En 2005, la Commission consultative sous-régionale, qui administre l'Article IV, s'est réunie à cinq reprises et a résolu deux questions en suspens. Les Parties ont clarifié le statut de tous les types, versions et modèles existants du véhicule blindé de transport de troupes BTR-50 et inclus la catégorie des sosies dans le Protocole sur les types existants d'armements.

Pour assurer la validité statistique compte tenu de la diminution régulière du nombre d'objets d'inspection, la Commission consultative a décidé de maintenir un nombre minimum de quotas passifs d'inspection pour chacune des Parties.

Le Représentant personnel a indiqué que l'environnement stratégique général dans la région couverte par les mesures de limitation des armements de l'après-Dayton s'était considérablement amélioré et ne pouvait être comparé à la situation d'il y a dix ans lorsque les mandats pour les différents accords ont été façonnés par l'Annexe 1-B. Le Représentant personnel a poursuivi ses consultations avec les délégations auprès de l'OSCE et, plus particulièrement, avec les Etats du Groupe de contact en vue d'élaborer une stratégie à long terme qui soit conforme à la politique d'ensemble au sein de la région. A cette fin, l'OSCE a organisé, en novembre à Zagreb, un atelier avec toutes les Parties sur la limitation des armements au niveau sous-régional et la situation modifiée en matière de sécurité dans la région.

### **Réforme de la défense**

Les organes législatifs en Bosnie-Herzégovine ont adopté des textes de lois clés sur la réforme de la défense qui unifieront finalement l'architecture de défense du pays en un cadre étatique unique. Les conséquences de l'adoption de la Loi de Bosnie-Herzégovine sur la défense et de la Loi sur le service dans les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont une portée considérable. Elles ouvrent la voie à l'adhésion du pays au Partenariat pour la paix de l'OTAN qui est axé sur la coopération dans le domaine de la défense pour renforcer la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe et, ultérieurement, à une adhésion pleine et entière à l'OTAN. Dix ans après Dayton, l'adoption des réformes de la défense signifie également que la Bosnie-Herzégovine a jeté les bases nécessaires pour clore les aspects militaires des accords de paix de Dayton.

Les lois sur la défense sont entrées en vigueur le

1er janvier 2006 et elles influenceront sur l'Accord relatif à l'Article IV. Toutes les Parties à l'Article IV ont signé un amendement à l'Accord, dans lequel il est stipulé que la Bosnie-Herzégovine représentera les entités au sein de la Commission consultative sous-régionale et exercera leurs anciens droits en vertu dudit accord. Le Représentant personnel de l'OSCE a préparé cet amendement, qui a été signé en mars 2006.

Dans les limites de l'Accord relatif à l'Article IV, le transfert des responsabilités a été mené à bien et pourrait être étendu plus avant. Le Représentant personnel continuera de fournir aux Parties des orientations et un appui technique pour la mise en œuvre d'un régime d'inspection avec trois Parties seulement ainsi que des analyses et des avis d'experts pour gérer les échanges annuels d'informations et les amendements nécessaires à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional en consultation avec les Parties.

### **Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains**

La Représentante spéciale, Helga Konrad, a donné la priorité en 2005 à la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail et de travail forcé ou en servitude.

La Représentante spéciale a évoqué ces questions lors de deux conférences de haut niveau organisées en mars et en novembre dans le cadre de l'*Alliance contre la traite des personnes*. Ces conférences ont stimulé une réflexion plus profonde et permis d'établir un dialogue avec les Etats participants de l'OSCE et entre eux sur les moyens de s'attaquer à deux problèmes : premièrement, celui des besoins spéciaux des enfants en matière de protection et d'assistance et, deuxièmement, le démantèlement des structures qui sous-tendent la traite à des fins de travail forcé ou en servitude. Les conférences visaient également à fournir aux gouvernements des informations générales axées sur la pratique en tant qu'aides à la prise de décisions dans la formulation de stratégies de lutte contre la traite des êtres humains. La Conférence sur la traite des enfants a contribué à préparer le terrain pour l'élaboration de l'*Addendum au Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains intitulé : Prise en considération des besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance* adopté lors de la Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, les 5 et 6 décembre.

Malgré l'attention accrue dont elles font l'objet au niveau politique et une certaine amélioration sur le terrain, les victimes de la traite sont encore fréquemment considérées coupables et criminalisées. Au lieu d'être conduites dans des centres d'hébergement appropriés, elles sont souvent placées en détention dans les pays destinataires et/ou immédiatement renvoyées dans leur pays d'origine. Les mesures de protection et d'assistance qui leurs sont offertes ne tiennent pas compte des droits de l'homme.

Des experts nationaux et internationaux se sont penchés sur ces questions lors d'ateliers et de réunions

pour ajuster les approches, les mesures et les activités existantes afin d'en accroître l'impact et de les rendre plus viables à long terme. La réunion d'experts, tenue en février, sur l'assistance aux victimes en était un bon exemple. Toutes les structures et institutions concernées de l'OSCE (BIDDH, Unité pour les questions stratégiques de police, Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, Conseiller principal pour les questions de parité des sexes, et missions de terrain) ont apporté leurs compétences et leur savoir-faire aux conférences et aux réunions.

La Représentante spéciale a choisi le thème de l'*Alliance contre la traite des personnes* pour des efforts communs de lutte contre la traite entrepris en coopération avec les principaux acteurs internationaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'*Alliance* tient compte de la complexité du problème et complète les efforts actuels de coordination déployés au sein de l'OSCE et par d'autres partenaires internationaux. L'*Equipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance*, qui sert d'enceinte pour étudier et harmoniser les réactions appropriées face aux différents maillons de la chaîne de la traite des êtres humains et au problème dans son ensemble, s'est réunie trois fois en 2005 sous la présidence de la Représentante spéciale. Grâce aux données recueillies dans le cadre de ces réunions, l'OSCE a joué un rôle majeur dans l'élaboration du *Plan d'action de l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains*, qui cite le Plan d'action de l'OSCE comme document de référence.

Conformément à son mandat, la Représentante spéciale a effectué des visites officielles dans 24 Etats participants de l'OSCE (15 pays de l'UE, dont quatre sont de nouveaux Etats membres, quatre dans des Etats d'Europe du Sud-Est et cinq dans des Etats de la Communauté d'Etats indépendants) pour y évaluer la situation sur le terrain et s'entretenir de stratégies et de futures mesures concrètes avec les décideurs et les parties prenantes. Ces missions d'information facilitent l'interaction entre théorie et pratique. Elles se sont avérées être un outil hautement efficace pour vérifier si la traite des êtres humains est prise pour ce qu'elle est réellement : un crime grave et une terrible violation des droits de l'homme.

En plus des conférences et réunions de l'OSCE sous l'égide de l'*Alliance contre la traite des personnes*, la Représentante spéciale a été invitée à participer, en tant qu'oratrice principale, à plus de 50 conférences, réunions, ateliers, tables rondes et débats d'experts nationaux, régionaux et internationaux, ce qui a renforcé encore la coopération dans tous les aspects de l'action contre la traite des êtres humains et accru la visibilité de la détermination générale de l'OSCE à combattre vigoureusement ce fléau et à consolider son rôle de chef de file dans ce domaine.

Dans le but de dresser un aperçu de la situation d'ensemble en matière de traite des êtres humains dans la région de l'OSCE et de rendre compte de la lutte menée contre celle-ci, la Représentante spéciale a fourni des orientations pour l'élaboration d'un rapport qui contiendra à la fois des exemples de bonnes prati-

ques et des informations sur les facteurs qui empêchent de lutter efficacement contre la traite. Le rapport sera publié début 2006.

### ***Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Asie centrale***

Le Président en exercice a nommé Alojz Peterle, un membre du Parlement européen, en qualité de Représentant personnel pour l'Asie centrale pour 2005.

Durant l'année, le Représentant personnel a joué un rôle actif dans la région en se rendant régulièrement dans les pays d'Asie centrale pour s'entretenir de questions d'intérêt régional à un niveau politique élevé.

Il s'est en particulier intéressé à la situation au Kirghizistan après les événements qui s'y sont produits en mars et ce qui s'y est passé ultérieurement. A l'issue des élections législatives tenues dans le pays en février et en mars, le Représentant personnel s'est rendu une première fois à Bichkek le 24 mars pour encourager le dialogue politique entre le Président et l'opposition. Ce même jour, des manifestants ont pris d'assaut le siège du Gouvernement et le Président s'est enfui, modifiant la nature de la mission du Représentant personnel. L'OSCE a servi de plateforme neutre de dialogue avec la nouvelle direction et de point de contact pour une action coordonnée entre représentants d'ambassades, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Le Représentant personnel a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'un plan de travail de l'OSCE pour le Kirghizistan destiné à apporter la stabilité et la sécurité dans la région (pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir page 24).

Dans ses entretiens avec les autorités, M. Peterle a continué d'accorder une attention prioritaire aux élections. Le Représentant personnel s'est rendu à Bichkek en juin pour proposer aux candidats à la présidence un code de conduite politiquement contraignant sur l'équité dans les campagnes électorales. La majorité des candidats a approuvé et signé ce code

Lors de sa visite au Kazakhstan, début novembre, et de ses entretiens avec des dirigeants politiques, notamment les présidents de la Commission électorale centrale et des représentants de la société civile, le Représentant personnel a rappelé l'importance des élections présidentielles de décembre 2005 et de la mise en œuvre des recommandations du BIDDH relatives aux procédures électorales.

Dans le cadre de sa visite au Kirghizistan, fin novembre, le Représentant personnel a pris la parole lors de la *Conférence sur la réforme constitutionnelle en République kirghize : évaluation internationale*. Il a rencontré le Président ainsi que les principaux membres du Gouvernement kirghiz pour s'entretenir des développements politiques et aborder d'autres questions importantes, telles que la lutte contre la corruption. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre le débat constructif sur la réforme constitutionnelle, condition

préalable de la stabilité politique et du développement économique du pays. Il a également souligné l'excellente coopération entre les autorités kirghizes et l'OSCE en mettant spécifiquement en avant le programme d'assistance à la police.

Dans l'exécution de son mandat, le Représentant personnel a démontré l'importance continue de l'Organisation pour la sécurité en Asie centrale et dans la région élargie de l'OSCE et son ferme engagement en la matière.

De 1990 à 1992, Alojz Peterle a été Premier Ministre du premier gouvernement slovène démocratiquement élu. Il est également ancien Ministre des affaires étrangères.

## Rapports des présidents des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

*Partenaires méditerranéens pour la coopération* : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie.  
*Présidence du Groupe de contact méditerranéen en 2005* : Belgique

*Partenaires asiatiques pour la coopération* : Afghanistan, Corée, Japon, Mongolie et Thaïlande  
*Présidence du Groupe de contact asiatique en 2005* : Bulgarie

Avec l'appui de la Section de la coopération extérieure du Secrétariat, la présidence bulgare du Groupe de contact asiatique et la présidence belge du Groupe de contact méditerranéen ont continué d'améliorer le dialogue entre l'OSCE et ses Etats partenaires. L'année a été marquée par des efforts conjoints visant à assurer un suivi approprié des recommandations énoncées dans le Rapport sur la mise en œuvre de la décision No 571 du Conseil permanent relative à l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.

Poursuivant une tendance engagée précédemment, l'OSCE a permis aux partenaires de prendre part plus régulièrement aux réunions du Conseil permanent. Les contributions des partenaires aux débats au sein du Conseil ont été précieuses et intéressantes, comme l'ont été leurs interventions lors de la première réunion commune avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le travail ordinaire des groupes de contact asiatique et méditerranéen a complété leur participation à ces débats. Les partenaires ont participé activement aux grands événements de l'OSCE durant l'année, tels que la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application*, la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*, le *Forum économique* et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. Ils ont également pris part à la *Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, tenue en Espagne les 8 et 9 juin, et envoyé des délégations de parlementaires assister aux séances pertinentes de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

En outre, on a assisté, en 2005, à une interaction accrue entre partenaires asiatiques et méditerranéens. Pour la première fois, le 23 novembre, à l'initiative des présidences belge et bulgare, une réunion commune sur les armes légères et de petit calibre a eu lieu entre les partenaires méditerranéens et asiatiques et le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Outre le fait qu'elle ait marqué un tournant, cette réunion a fourni une importante contribution aux préparatifs de la Conférence d'examen de l'ONU de 2006 sur les armes légères. Par ailleurs, le *Manuel de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre* a été traduit vers l'arabe, un projet parrainé par l'Allemagne, la Suisse et la Belgique.

Pour la première fois également, à l'initiative des présidents des groupes de contact et en coordination avec la présidence slovène de l'OSCE, une réunion spéciale à l'intention de tous les partenaires a été organisée en marge de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Cette réunion

spéciale a promu le dialogue et la coopération entre les partenaires de l'OSCE et les Etats participants dans la dimension politico-militaire, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre et des possibilités d'interaction accrue. L'importance de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité et de la lutte contre le terrorisme a été un grand sujet de préoccupation pour l'OSCE et ses partenaires. La nécessité d'appliquer les normes internationales a été soulignée, ainsi que celle de renforcer la coopération avec d'autres organisations régionales, en particulier l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE). La proposition de tenir, dans la région méditerranéenne, une réunion conjointe de l'OSCE et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été accueillie favorablement. Cette réunion a été un autre élément important dans le processus de réalisation, en 2005, de certaines des recommandations figurant dans le rapport sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération. En outre, ces derniers ont participé à la séance de clôture des consultations de haut niveau sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, le 13 septembre, à Vienne.

**Groupe de contact méditerranéen.** Neuf réunions du Groupe de contact méditerranéen sur les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE ont permis de maintenir le dialogue et des consultations entre les Etats participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération.

Dans le souci de favoriser la participation à un stade précoce des partenaires méditerranéens, leurs commentaires et suggestions ont été accueillis avec satisfaction lors de débats au sein du Groupe de contact en préalable à des activités de l'OSCE telles que le *Forum économique*, la *Conférence sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance*, et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*. A leur demande, les partenaires méditerranéens ont rencontré les trois représentants spéciaux pour la tolérance et la non-discrimination de manière informelle en juin et en novembre dans le cadre du Groupe de contact.

Dans l'esprit d'une synergie et d'une possible coopération avec d'autres organisations et institutions internationales qui conduisent un dialogue euro-méditerranéen, le Président a invité des intervenants de haut niveau de la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne et de la Division des affaires politiques de l'OTAN pour un échange de vues. Le Groupe s'est concentré sur les débats qui ont lieu au sein des divers groupes de travail de l'OSCE sur des questions relatives à la réforme : l'amélioration

du fonctionnement et de l'efficacité des opérations de terrain ; les frontières ; la lutte contre le terrorisme ; l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains. Des échanges de vues sur la dimension politico-militaire et les activités du Forum pour la coopération en matière de sécurité ont également eu lieu à la suite de l'exposé d'un représentant de la Biélorussie, pays qui assumait la présidence tournante du Forum. Le Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a informé le Groupe de contact des activités menées par l'Assemblée concernant la dimension méditerranéenne de l'OSCE, telles que le Forum méditerranéen annuel avec des représentants des parlements des partenaires méditerranéens, tenu en octobre à Sveti Stefan (Serbie-Monténégro).

**Traité sur le régime « Ciel ouvert » - une démonstration d'ouverture et de transparence dans les questions militaires.** Des experts des partenaires méditerranéens ont été invités à une réunion les 4 et 5 juillet à Bruxelles, démontrant le rôle du régime « Ciel ouvert » pour contribuer à renforcer l'ouverture et la transparence entre Etats. Le Traité, dont la philosophie d'ouverture et de transparence coïncide avec celle qui sous-tend les mesures de confiance et de sécurité, énonce des dispositions pour la conduite de vols d'observation non armés au dessus des territoires des Etats Parties. Des experts de l'Agence de vérification des forces armées belges ont accueilli des représentants des partenaires méditerranéens à la base aérienne de Melsbroek où ils se sont entretenus du Traité, du système de la nacelle du C-130 H « Ciel ouvert », de la technologie utilisée dans les avions servant aux vols d'observation, ainsi que de la coopération entre pays du Benelux au sein du Groupe de la nacelle dont font partie le Benelux, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège et le Portugal. Les participants ont obtenu des informations de première main sur la technologie utilisée et participé à une démonstration pratique du type d'informations recueillies grâce aux vols d'observation.

Cette visite s'inscrivait dans le prolongement d'un exercice de simulation organisé l'année dernière par la Slovénie et a contribué à faire mieux connaître les mesures de confiance. Les partenaires méditerranéens, représentés par des experts, venus notamment des capitales, étaient accompagnés de représentants belges, de la présidence de l'OSCE et du Secrétariat. Des représentants militaires du Luxembourg et des Pays-Bas étaient également présents.

**Consultations de haut niveau sur la réforme de l'OSCE.** Les partenaires méditerranéens ont également contribué au dialogue sur le renforcement de l'OSCE. En juillet, le Président du Groupe de contact a transmis aux membres du Groupe de personnes éminentes une position commune des partenaires méditerranéens sur le renforcement de l'efficacité de l'Organisation. A la suite de la présentation du rapport du Groupe, les Etats partenaires ont été invités à la séance de clôture des consultations de haut niveau sur la réforme de l'OSCE. Les partenaires méditerranéens ont présenté une déclaration commune dans laquelle ils ont envoyé un signal politique fort aux Etats participants de l'OSCE. L'Ambassadeur d'Algérie a fait une déclaration contenant un certain

nombre de propositions visant à renforcer la dimension méditerranéenne de l'OSCE.

**Activité parallèle avec les partenaires méditerranéens – Forum économique.** Pour la deuxième année consécutive, une activité parallèle a été menée avec les partenaires méditerranéens en marge du Forum économique. La réunion s'inscrivait également dans le cadre des préparatifs du Séminaire méditerranéen de l'OSCE. Les participants, parmi lesquels figuraient des représentants des Etats participants et des Etats partenaires, ont été invités à aborder des questions ayant trait aux migrations telles que les conditions propres à garantir une contribution des migrants au développement des économies de leurs pays d'origine et de destination, le renforcement du lien entre migrations et développement, les problèmes posés par les migrations dans les pays d'origine et de destination, et la gestion des migrations de manière qu'elle soit propice pour les migrants eux-mêmes ainsi que pour leurs sociétés d'origine et de destination. Les points soulevés ont permis d'établir les bases d'un ordre du jour pour le séminaire et offert l'occasion d'élargir le débat afin de présenter des propositions clés en vue d'un suivi.

**Séminaire méditerranéen de l'OSCE sur les migrations et les politiques d'intégration.** Les 8 et 9 septembre, le Maroc a accueilli, pour la première fois, le séminaire méditerranéen annuel. Des délégations de 33 Etats participants, des six partenaires méditerranéens, de trois des partenaires asiatiques, ainsi que de diverses organisations internationales et non gouvernementales ont participé à ce séminaire tenu à Rabat. Les problèmes de migration et d'intégration auxquels sont actuellement confrontées les deux rives de la Méditerranée ont été au centre du débat entre représentants et experts de haut niveau.

Karel de Gucht, le Ministre belge des affaires étrangères, a déclaré à la réunion : « *Un effort concerté est nécessaire pour faire cesser le flux illégal de la traite, mais également pour s'attaquer aux causes des migrations. D'un autre côté, une migration bien gérée est source de progrès économique, social et culturel.* »

Les participants ont reconnu que la lutte contre la migration illégale méritait une meilleure interaction entre pays d'origine, de transit et de destination. Pour répondre aux préoccupations communes dans ce domaine, ils ont présenté diverses propositions et divers nouveaux concepts tels que l'organisation d'une formation en préalable à l'émigration, la création de centres de réception pour faciliter l'adaptation des migrants et l'introduction de « contrats d'intégration » entre les migrants et les autorités du pays hôte. Ils ont suggéré de tenir des réunions de suivi, entre experts et hauts fonctionnaires, des travaux menés à Rabat. Dans le but de développer plus avant le dialogue méditerranéen de l'OSCE, les participants se sont déclarés favorables à la création d'un fonds de partenariat alimenté par des contributions volontaires des Etats participants et partenaires.

**Groupe de contact asiatique.** Sous la présidence bulgare, les partenaires asiatiques ont intensifié leurs activités en faisant passer de quatre à cinq le nombre

de leurs réunions. En outre, la pratique a été adoptée consistant à tenir des réunions préparatoires au niveau des points de contact respectifs en préalable aux réunions du Groupe de contact asiatique. La présidence bulgare a également examiné les ordres du jour des réunions du Groupe et y a introduit un point consacré aux affaires courantes. Sous ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil permanent a informé les partenaires asiatiques des développements récents au sein de l'OSCE tandis que les partenaires se sont vus offrir la possibilité d'informer les Etats participants sur des faits d'actualité dans leur région, ainsi que d'aborder des questions d'intérêt réciproque. D'autres points examinés par le Groupe incluaient notamment la Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces à la sécurité et un nouveau paradigme de la sécurité, un atelier sur la traite des êtres humains accueilli par la Thaïlande en juin, des questions relatives à la lutte contre le terrorisme, la Conférence de Cordoue sur l'antisémitisme et autres formes d'intolérance, ainsi que des questions liées à la réforme de l'OSCE.

**Conférence OSCE-Corée.** En avril, quelque 140 représentants d'Etats participants de l'OSCE, ainsi que d'Etats partenaires asiatiques et méditerranéens, d'organisations internationales, d'établissements d'enseignement et d'ONG d'Asie et d'Europe, avec des Etats membres du Forum régional de l'ANASE en qualité d'observateurs, se sont réunis dans les locaux du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée à Séoul. Dans le cadre de la *Conférence OSCE-Corée sur les nouvelles menaces à la sécurité et un nouveau paradigme de la sécurité*, ils ont examiné des questions relatives aux nouvelles menaces pour la sécurité et la stabilité, ainsi qu'un nouveau paradigme de la sécurité en Asie du Nord-Est.

Les participants à la Conférence ont analysé en détail la situation de sécurité en Asie du Nord-Est en faisant référence aux arrangements européens en matière de sécurité et à leur pertinence pour la région. Les participants ont fait plusieurs propositions intéressantes dont le Secrétariat de l'OSCE a tenu compte dans son résumé récapitulatif. Il a notamment été proposé d'intensifier et de renforcer les relations entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE sur des questions de sécurité en organisant, par exemple, une conférence commune et suggéré de créer un cadre de sécurité plus efficace pour la région et une culture du dialogue entre pays d'Asie du Nord-Est. Les participants ont également exprimé leur appui aux recommandations figurant dans le rapport du Président du Groupe informel des amis sur la mise en œuvre de la Décision No 571 du Conseil permanent, concernant notamment la participation des partenaires asiatiques aux missions d'observation électorale du BDDH, le détachement d'experts auprès des opérations de terrain de l'Organisation et la participation au programme de stages de l'OSCE. Certaines des propositions faites lors de la Conférence ont été réalisées en 2005.

**Conférence thaïlandaise sur la lutte contre la traite des êtres humains.** La Thaïlande a accueilli, les 16 et 17 juin, à Bangkok, une conférence sur *l'échange d'expériences dans le domaine de la lutte contre la*

*traite des êtres humains*. Plus de 75 personnes des Etats participants et des Etats partenaires de l'OSCE, ainsi que des représentants d'Etats membres du Forum régional de l'ANASE et d'organisations internationales ont pris part à cet événement. Les débats ont porté essentiellement sur la question de la traite des êtres humains en Asie et en Europe, sur le rôle déterminant des mesures juridiques et d'application des lois dans la lutte contre la traite, ainsi que sur des solutions et des modèles régionaux en matière de coopération. Les participants ont proposé de prendre en considération les conclusions du Forum à Bangkok pour préparer la Conférence OSCE-Thaïlande de 2006.

**Equipe d'appui de l'OSCE pour les élections en Afghanistan.** Après un premier déploiement réussi d'une équipe d'appui pour les élections présidentielles en Afghanistan en 2004, le Conseil permanent a décidé, le 7 juillet, de déployer une équipe similaire pour appuyer les élections à l'Assemblée nationale et les élections provinciales, le 18 septembre. La décision a été prise en réponse à deux invitations distinctes adressées à l'OSCE par Abdullah Abdullah, Ministre afghan des affaires étrangères, et Bismillah Bismil, Président de l'organe commun d'administration des élections. L'équipe était dirigée par l'Ambassadeur Craig Jenesse du Canada. (Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir page 26).

L'appui continu de l'OSCE à l'Afghanistan a constitué un témoignage de l'importance d'élections démocratiques et de la stabilité dans le pays et leur a apporté une contribution notable, en particulier compte tenu du fait que les élections législatives ont clos le cycle qui avait débuté par les recommandations de Bonn.

**Réunions de la Troïka ministérielle avec des représentants d'Etats partenaires.** A la veille de la treizième Réunion du Conseil ministériel à Ljubljana, conformément à l'usage établi, les ministres de la Troïka de l'OSCE ont tenu des réunions avec les partenaires asiatiques et méditerranéens. Les débats lors des deux réunions étaient animés et ont porté essentiellement sur un examen des travaux effectués par chacun des groupes de contact, ainsi que sur un échange d'idées sur les moyens d'améliorer encore le dialogue à la lumière des conférences de Séoul et de Bangkok, ainsi que du Séminaire de Rabat. Fait notable, pour la première fois, les partenaires asiatiques se sont mis d'accord sur une déclaration commune contenant un ensemble de propositions visant à renforcer, en 2006, le dialogue entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques. Dans cette déclaration, les partenaires asiatiques se sont dits satisfaits des développements importants dans les activités du Groupe de contact en 2005 et ont exprimé l'espoir que cette tendance se maintiendrait en 2006.

La déclaration suggérait des mesures telles que renforcer l'assistance de l'OSCE aux partenaires asiatiques dans le domaine de l'observation des élections, des contrôles aux frontières et du renforcement des capacités de la police et proposait que le Groupe de contact asiatique se concentre sur des questions thématiques telles que la sécurité humaine. S'agissant du Forum régional de l'ANASE, les partenaires asiatiques

ont proposé de passer en revue les mécanismes possibles pour atteindre cet objectif, notamment des visites réciproques avec l'OSCE et un dialogue régulier. Lors de la réunion avec les partenaires méditerranéens, le Ministre belge des affaires étrangères s'est félicité des propositions des partenaires concernant des thèmes et des lieux pour de futurs séminaires méditerranéens, des conférences, et un atelier à l'intention de jeunes diplomates des pays partenaires, ainsi que des réunions d'experts sur la sécurité des frontières, la planification des situations d'urgence civile et la lutte contre le terrorisme. L'accent a été mis sur la nécessité d'un suivi approprié du Séminaire méditerranéen à Rabat en créant notamment une équipe spéciale chargée de poursuivre l'examen des recommandations et des suggestions qui y ont été faites concernant les migrations et en établissant un fonds volontaire pour le financement d'activités de partenariat.